



RAPPORT D'ACTIVITES

Exercice 2003

◆ Sommaire

Avant-propos 4

Le Centre de Prévention du Suicide :
une approche globale, des actions multiformes 6

L'accueil téléphonique : à l'écoute du mal-être 8

1. Analyse statistique des appels reçus au Centre en 2002 10

- Statistiques relatives aux caractéristiques « objectives » ou quantitatives des appels
 - Proportion des appels hommes/femmes/muets
 - Proportion des appels par durée et nombre de TS en cours
 - Répartition des appels par mois
 - Approche statistique relative aux caractéristiques plus subjectives ou plus qualitatives des appels et des appelants
 - Age
 - Etat civil
 - Situation de vie
 - Prise en charge
 - Types d'appels
 - En conclusion
2. A propos de la réponse au téléphone... 19
- Le recrutement
 - La sélection
 - La formation
 - La supervision
 - Les stagiaires
 - Réunions permanents/bénévoles

La confrontation au suicide : savoir agir et pouvoir réagir 29

1. Les objectifs du Centre de Prévention du Suicide 30

2. Interventions extra muros 31

- Travail en milieu scolaire
- Collaborations avec d'autres organismes
 - Sensibilisation/formation
 - Relations avec les médias
 - Divers

3. Groupes de parole *L'Autre Temps* 34

- Concept
- Fonctionnement
 - Bilan

4. Réseau d'accompagnement du deuil après suicide 35

- Présentation
 - Bilan

5. Cellule d'Intervention Psychologique 38

- Concept
- Bilan

6. Projets et perspectives 40

- L'écoute via Internet
 - Groupe d'expression créative
- Journées de la Prévention du Suicide

Bibliothèque 45

1. Bibliothéconomie 46

- Etat
 - Consultations et prêts
 - Réseau documentaire
- 2. Perspectives 2004 48**

Informations générales 49

- Conseil d'administration
 - Assemblée générale
- Organigramme des permanents

Annexes 53

- Questionnaire à destination des bénévoles
 - Un bénévole témoigne
- Considérations sur le travail de formation - sensibilisation



◆ **Avant-propos**

2003, une année de transition ... active !

Le plus souvent, l'expression « année de transition » est utilisée à des fins cosmétiques, pour masquer pudiquement une période de vaches maigres et un bilan que l'on se refuse à reconnaître insatisfaisant.

Nous ne nous inscrivons pas ici dans ce glissement sémantique et nous employons le terme dans son sens premier à savoir « *un stade intermédiaire, le passage d'un stade à un autre* ». Cet exercice 2003 se caractérise en effet par une absence de réalisations inédites ne signifiant toutefois en rien un manque d'activités voire d'initiatives, bien au contraire : les projets et développements initiés en 2002 se sont concrétisés tandis que de nouveaux terrains ont été travaillés et ensemencés d'idées qui germeront et donneront leurs premiers fruits en 2004.

Au rang des initiatives arrivées à maturité en cette année 2003 figure la Cellule d'Intervention Psychologique. Le minutieux travail préparatoire (évaluation des besoins, présentation aux intervenants hospitaliers...) ayant présidé à la genèse du projet s'est avéré payant et une collaboration positive s'est mise en place avec plusieurs services d'urgence afin d'offrir aux patients suicidants en fin d'hospitalisation un accompagnement vers une prise en charge thérapeutique à long terme.

Autre secteur en plein redéploiement : la sensibilisation/formation. Le processus de diversification de cette cellule s'est poursuivi avec pour objectif d'intervenir auprès de publics de plus en plus larges et variés.

Enfin, le « Réseau d'Accompagnement du Deuil après Suicide » initié par le CPS et porté sur les fonds baptismaux à l'automne 2002 est devenu pleinement opérationnel. En sa qualité de coordinateur de cette structure, le Centre a conçu, rédigé et produit une brochure de 40 pages constituant un outil à la fois théorique (par ses conseils généraux) et pratique (par son répertoire) pour toute personne confrontée à cette situation de deuil.

Le rayon des projets en gestation affiche quant à lui essentiellement les « Journées de la Prévention du Suicide en Communauté française » que le Centre a souhaité mettre sur pied en collaboration avec d'autres intervenants du secteur et dont la première édition devait voir le jour en février 2004.

Ces initiatives et réalisations nouvelles ne doivent cependant pas faire perdre de vue ce qui reste la raison d'être historique et la clé de voûte du Centre de Prévention du Suicide : l'écoute téléphonique. Cette année encore, plus de 23.000 appels (soit 1.000 de plus que lors de l'exercice précédent) sont ainsi parvenus à notre numéro gratuit 0800.32.123. Et cette année encore, une soixantaine de bénévoles spécialement formés et encadrés se sont relayés 24 heures sur 24, 365 jours sur 365, pour offrir à toutes celles et ceux qui traversent une période de crise une écoute attentive. Inutile de dire à quel point nous leur en sommes reconnaissants...



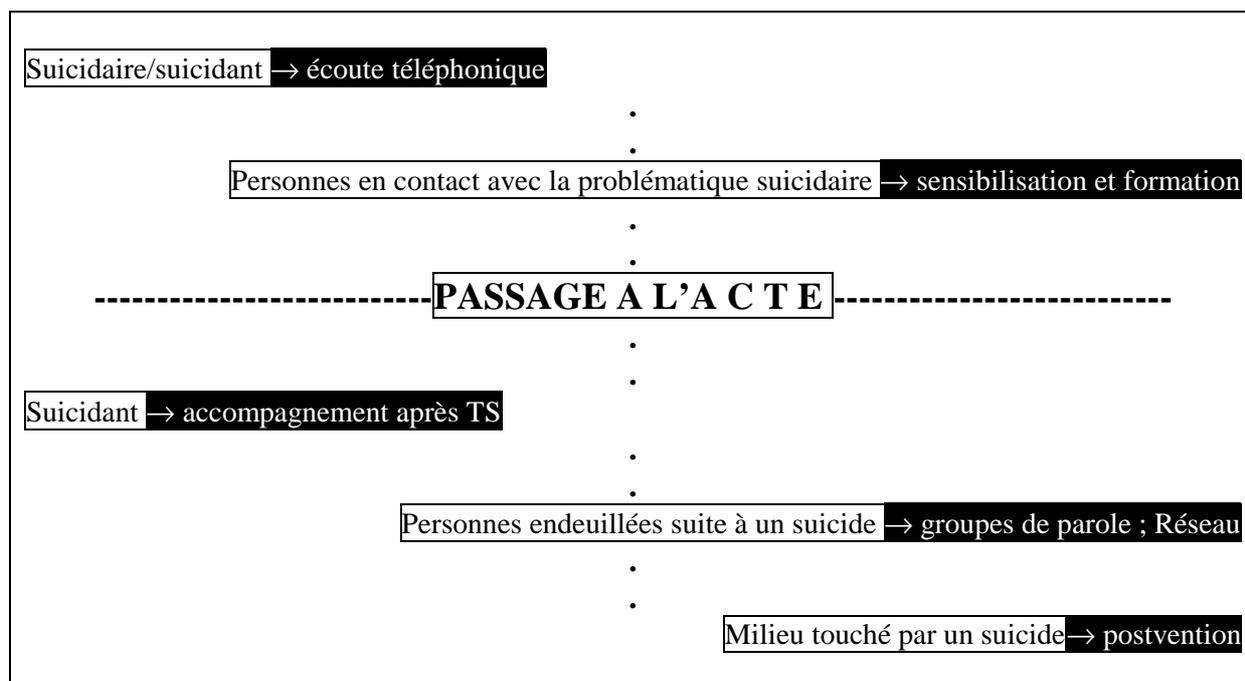
◆ **Le Centre de Prévention du Suicide :**
une approche globale, des actions multiformes

Depuis 1970, le Centre de Prévention du Suicide s’emploie à glisser des grains de sable dans le processus suicidaire. Sa stratégie initiale : offrir à la personne en crise une possibilité de communication verbale via un centre d’appels téléphoniques. Le but : instaurer un dialogue au gré duquel la souffrance peut s’exprimer sans crainte et être entendue sans jugement. Partant de là, il s’agit d’aider le suicidaire à clarifier sa situation, lui permettre de prendre le recul nécessaire pour percevoir que le mur contre lequel il brise son espérance peut être contourné, escaladé ou abattu...

Si l’écoute téléphonique reste aujourd’hui encore le fondement de l’activité du Centre, l’expérience a démontré l’intérêt d’élargir et de diversifier la démarche préventive afin d’aborder la problématique suicidaire dans sa globalité. Se sont ainsi greffés au projet initial :

- la sensibilisation et la formation de publics prédisposés, par leur profession ou leur situation, à une confrontation à la réalité du suicide ;
- les groupes de parole à destination de personnes endeuillées suite à un suicide – et, au-delà, un Réseau d’accompagnement de ce deuil si particulier ;
- la postvention en milieu touché par un suicide ;
- le suivi post-hospitalier des suicidants.

Activités auxquelles il convient d’ajouter une participation plus ou moins active à de multiples initiatives de réflexion et d’action touchant à la prévention de l’acte suicidaire.



Dans tous les cas, que ce soit avant ou après le passage à l’acte, que l’on s’adresse au suicidaire/suicidant ou à des personnes en contact avec lui, le travail entrepris s’inscrit dans une logique de prévention : éviter le passage à l’acte ou la récurrence.

Initiative privée impulsée par des intervenants du secteur psychiatrique, le Centre de Prévention du Suicide est agréé et subsidié depuis 1973, la Commission Communautaire Française (Cocof) ayant aujourd’hui pris le relais du Ministère de la Santé publique.



◆ L'accueil téléphonique : à l'écoute du mal-être

1. Analyse statistique des appels reçus au Centre en 2001

- **Statistiques relatives aux caractéristiques «objectives»
ou quantitatives des appels**
 - Proportion des appels hommes/femmes/muets
 - Proportion des appels par durée et nombre de TS en cours
 - Répartition des appels par mois
- **Approche relative aux caractéristiques plus subjectives
ou plus qualitatives des appels et des appelants**
 - Age
 - Etat civil
 - Situation de vie
 - Prise en charge
 - Types d'appels
 - **Conclusion**

2. A propos de la réponse au téléphone

- **Le recrutement**
 - **La sélection**
 - **La formation**
 - **La supervision**
 - **La formation continuée**
- **Réunions permanents/bénévoles**
 - **Les stagiaires**
 - **Mémoires**

Un suicide survient rarement de manière brutale, imprévisible ; il est le plus souvent l'aboutissement d'un processus long et complexe au cours duquel l'individu essaie, en vain, de trouver aide et solutions. Ses échecs répétés augmentent progressivement sa tension et son anxiété. Il suffit qu'un événement malheureux -disparition d'un être cher, perte d'emploi, rupture amoureuse, conflit avec les parents, dispute conjugale, maladie...- vienne s'ajouter aux problèmes préexistants et aux difficultés non résolues pour que cet individu se trouve précipité dans une angoisse pouvant le conduire au suicide, lequel lui apparaît comme le moyen de mettre fin à un état devenu insupportable. A cet instant, il se trouve privé d'autres possibilités de réagir ; il traduit en acte son désespoir, sa colère, ses peurs. Avant ce stade ultime, aussi longtemps que l'individu dispose du langage comme exutoire, on peut (tenter de) prévenir son geste suicidaire. C'est là, dans cet espace de communication, que le Centre de Prévention du Suicide inscrit son écoute téléphonique.

Basé sur l'anonymat et le secret du dialogue, ce service ne donne pas de conseils thérapeutiques, il apporte une aide psychologique. Il constitue une intervention de crise : le dialogue qui s'établit aide l'appelant à traverser des instants de tension extrême ; en raccrochant, il peut se sentir apaisé, moins angoissé, prêt à envisager d'autres solutions que le suicide.

Dans un premier temps, il importe d'entendre le mal être de la personne en ligne. Ensuite, il s'agit d'instaurer un dialogue et un climat de confiance, exempt de jugement, où l'on reconnaît sa souffrance. Avec les éléments qu'elle communique, on tentera alors de clarifier sa situation en cherchant, avec elle, comment évoluer dans ce qu'elle présente et ressent comme une impasse. Il ne s'agit ni de décider à sa place, ni de chercher à résoudre ses problèmes sans sa participation, mais bien de l'accompagner pour lui faire découvrir d'autres perspectives de la situation.

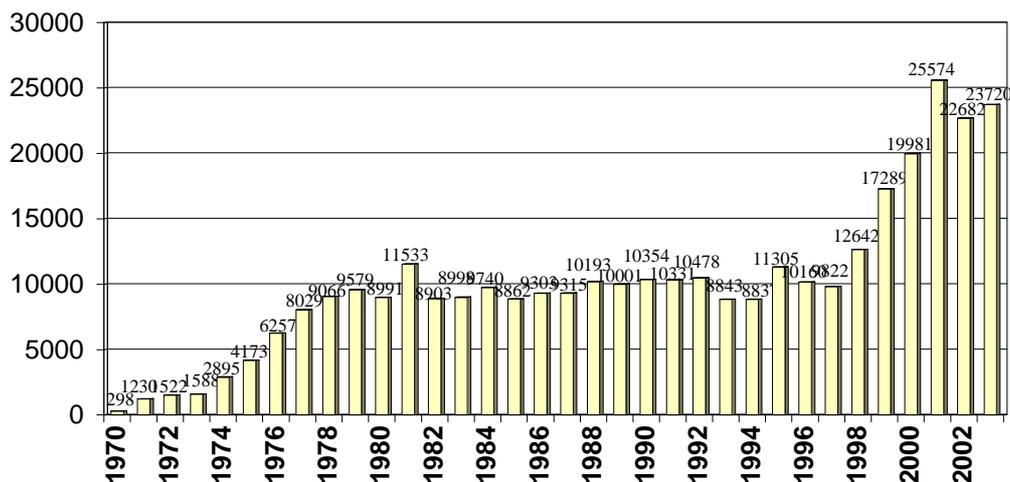
Une soixantaine de bénévoles se relayant 24h/24 assurent l'accueil téléphonique. Ils sont encadrés par une équipe de permanents, psychologues et psychothérapeutes, qui leur dispensent une formation spécifique à l'écoute d'une personne suicidaire. Cette formation, essentiellement pratique, s'étale sur 3 mois à raison de 20 heures mensuelles et est suivie de 3 mois de stage comprenant de la co-écoute et des supervisions.



1. Analyse statistique des appels reçus en 2003

Le nombre d'appels téléphoniques reçus au Centre de Prévention du Suicide en 2003 est de 23.720. Ce nombre d'appels est en légère augmentation par rapport à l'année précédente (+ 5%).

Nombre total d'appels par année



Dans ce chapitre, nous vous présentons une description statistique des appels reçus.

Il importe de souligner en préambule que ces statistiques concernent les appels et pas les appelants.

En effet, le Centre pratiquant une écoute dans l'anonymat, nous n'avons -et ne voulons- pas de moyens d'identification des appelants : dix appels peuvent donc être le fait de dix appelants différents... ou du même appelant qui nous téléphone dix fois !

Il s'agit de garder constamment cette notion à l'esprit lorsque vous lirez les tableaux qui suivent.



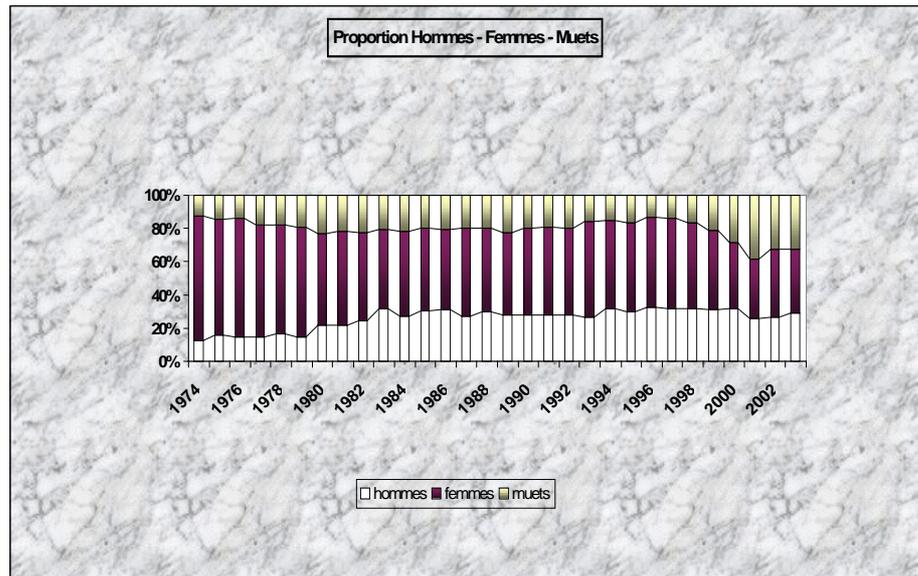
1.a. Statistiques concernant les caractéristiques "objectives"

ou quantitatives des appels

Celles-ci concernent des données objectivement observables telles que :

- le rapport hommes/femmes/muets ;
- la durée des appels ;
- le nombre de tentatives de suicide ;
- le nombre d'appels par mois.

► Proportion des appels d'hommes- femmes - muets par année

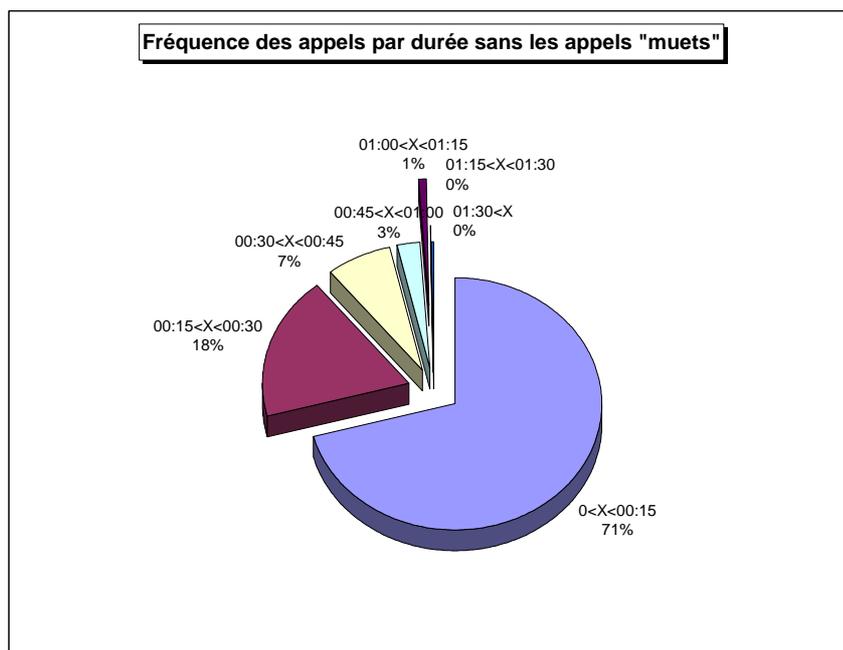


(Nous avons pris les chiffres à partir de 1974, les années précédentes comptabilisant moins de 6.500 appels)

Constats :

- il y a 29,05% d'appels d'hommes pour 38,21% d'appels de femmes ;
- le pourcentage des appels muets (32,74%) est stable par rapport à 2002 ;
- le pourcentage d'appels d'hommes augmente (passant de 26,56% à 29,05%) tandis que celui des appels de femmes diminue dans la même proportion ;
- on constate au fil des années une évolution allant dans le sens d'un équilibrage dans la répartition des appels hommes / femmes / muets

► Fréquence des appels par durée et nombre de tentatives de suicide en cours



Durée	Nombre	Pourcentage
0 < X < 00:15	11549	70,91%
00:15 < X < 00:30	2964	18,20%
00:30 < X < 00:45	1187	7,29%
00:45 < X < 01:00	413	2,54%
01:00 < X < 01:15	117	0,72%
01:15 < X < 01:30	33	0,20%
01:30 < X	23	0,14%
Durée moyenne des appels:		0 :07
Temps d'écoute moyen par jour:		8 :23
Nbre moyen d'appels par jour:		60

Constats :

- il apparaît, au vu de ce tableau (qui ne tient pas compte des appels d'information), que la durée de 2/3 des appels ne dépasse pas un quart d'heure ;
- par rapport à 2002, la durée moyenne des appels a diminué de 2 minutes tandis que le temps moyen d'écoute par jour diminue lui d'une vingtaine de minutes (ceci résulte de l'augmentation du nombre d'appels de moins de 15 minutes : + 3%) ;
- les appels de plus d'une heure représentent 1,06 % du total ;
- le nombre de tentatives de suicide en cours est de 350, soit près d'une tentative par jour. Ce chiffre est en très nette augmentation (+ 36,8%) par rapport à l'année précédente (258 TS).

► Répartition des appels par mois

Mois	Nbre d'appels	Pourcentage
Janvier	2526	10,65%
Février	2080	8,77%
Mars	2837	11,96%
Avril	2428	10,24%
Mai	1745	7,36%
Juin	1550	6,53%
Juillet	1483	6,25%
Août	1497	6,31%
Septembre	1778	7,50%
Octobre	1988	8,38%
Novembre	2018	8,51%
Décembre	1790	7,55%

Constat :

➤ nous observons des variations du nombre d'appels d'un mois à l'autre sans avoir d'explication plausible expliquant ces variations...



1.b. Approche statistique relative aux caractéristiques plus subjectives ou plus qualitatives des appels et des appelants

Les données présentées dans ce chapitre revêtent un caractère

- soit lacunaire, du fait qu'elles sont élaborées à partir de renseignements recueillis de manière non systématique et dépendant du "hasard" de la conversation téléphonique (âge, état civil, situation de vie, prise en charge),
- soit subjectif, dans la mesure où elles font appel au jugement du répondant et varient donc en fonction de la personnalité et des perceptions de celui-ci (type d'appel).

Pour chaque tableau, nous vous donnerons le pourcentage de données recueillies en rapport avec le nombre total d'appels correspondants. Si nous parlons « d'appels correspondants », c'est que nous extrairons parfois du total des appels (23.720) les appels muets et/ou les appels d'information. Les appels sont décomptés dans la mesure où ils sont systématiquement dépourvus de certaines informations : l'état civil, la situation de vie pour les muets et les appels d'information ; le sexe ou l'âge pour les appels muets.

Nous accolerons donc au pourcentages les labels suivants :

- **SM** pour signifier que nous avons enlevé les appels muets du total des appels reçus ;
- **SI** pour indiquer la soustraction des appels d'information ;
- **SIM** pour mentionner la soustraction des deux types d'appels.

Nous attirons votre attention sur le fait que les tableaux concernant l'âge et l'état civil sont constitués d'items exclusifs, c'est-à-dire qu'un appelant ne peut pas, par exemple, être répertorié à la fois comme veuf et comme célibataire.

Ces précautions étant énoncées, vous pouvez à présent vous pencher sur ces tableaux qui vous permettront d'esquisser progressivement une sorte de « portrait robot » de l'appelant au Centre de Prévention du Suicide.

► Age

(information donnée par l'appelant ou estimation du répondant)

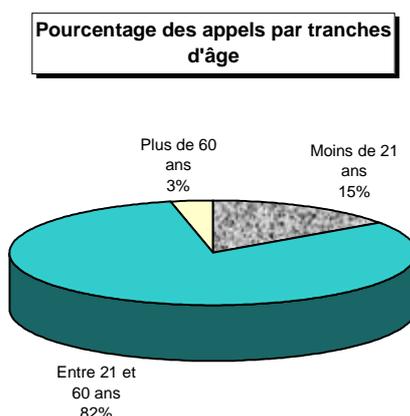


Tableau basé sur 13.343 rapports, soit 87,99% (SM)

Constat :

➤ 82% des appels sont le fait de personnes ayant entre 21 et 60 ans (contre 77% en 2002) et les moins de 21 ans passent de 18% à 15% (ce qui confirme la tendance observée lors de l'exercice précédent avec un passage de 30% à 18%).

► Etat civil

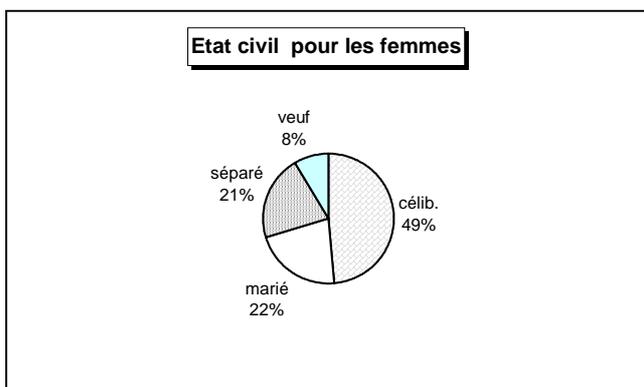


Tableau basé sur 2.966 rapports, soit 32.73% des appels de femmes.

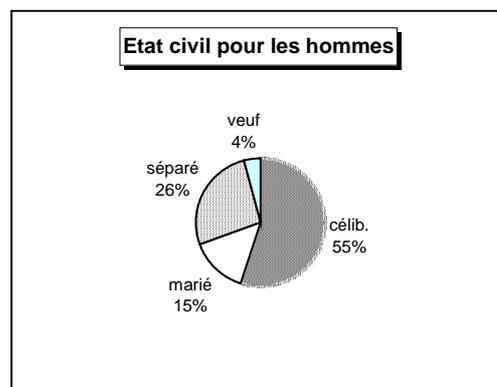


Tableau basé sur 1.736 rapports, soit 25.19% des appels d'hommes.

Constats :

- la répartition des états civils est fort différente entre les appels d'hommes et ceux de femmes, principalement au niveau des catégories « marié(e) » et « célibataire » ;
- un constat surprenant : on dénombre cette année deux fois plus d'appels de veuves que de veufs.

► Situation de vie

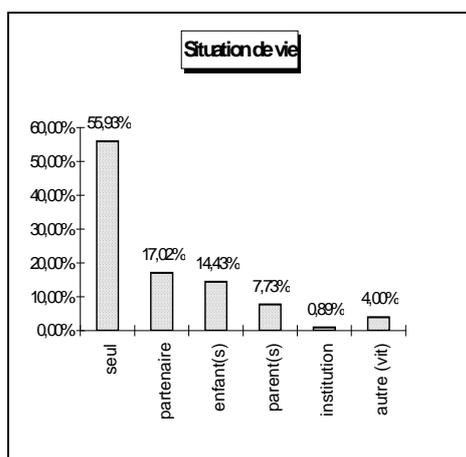


Tableau basé sur 5.927 rapports, soit 39,09%.

Constats :

- plus de 50% des appels proviennent de personnes isolées ;
- un tiers des appelants vivent avec un partenaire et/ou un ou des enfants.

► Prise en charge

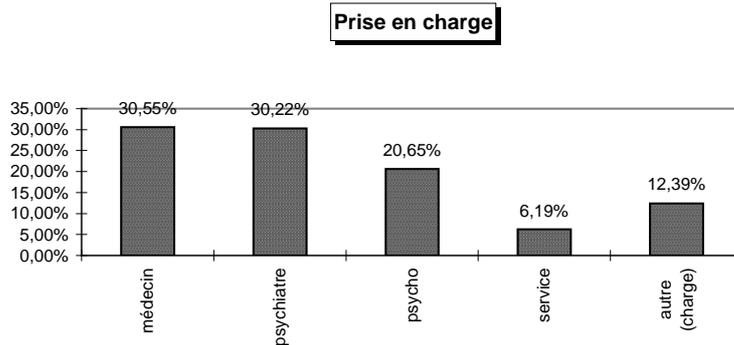


Tableau basé sur 4.020 rapports, soit 26,51% (SIM)

Constat :

➤ les personnes prises en charge (1/3 des appels), le sont à 30% par un psychiatre, à 21% par un psychologue, 30,55% par un médecin. Cela souligne l'importance de la formation des médecins pour le diagnostic et l'orientation des personnes présentant des difficultés psychologiques et des idées suicidaires.

► Type d'appel

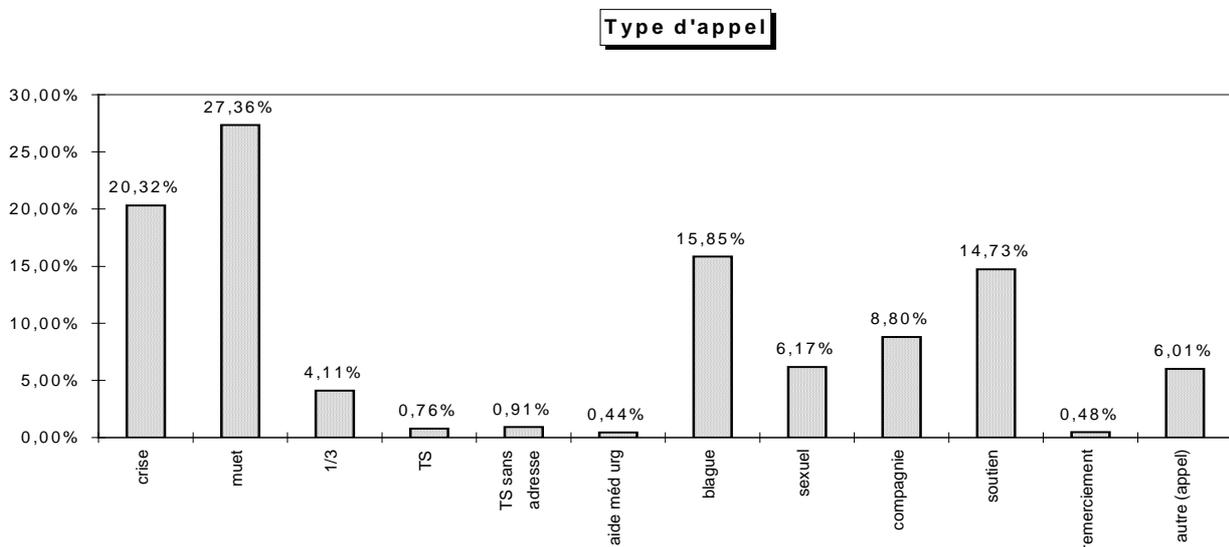


Tableau basé sur 20.857 rapports, soit 100% (SI)

Constats :

➤ 20,32% des appels proviennent de personnes en crise, ce qui représente une augmentation par rapport à l'année passée (18,36%) et davantage encore par rapport à 2001 (14,74%) ;

➤ comme l'année dernière, on observe une diminution du nombre de blagues (16,9% en 1999 → 12,92% en 2000 → 20,51% en 2001 → 19,05% en 2002 → 15,85% en 2003) et une stabilisation du pourcentage de muets (après une diminution importante en 2002 : 36,74% → 25,99%) ;

➤ à noter la diminution des appels de soutien et de compagnie (± 1,5% chacun) ;

➤ à côté de la fréquence importante des blagues et des muets, un nouveau phénomène, dû aussi à la gratuité du numéro 0800, est apparu : certains appelants téléphonent de manière répétée et harcelante, ce qui paralyse le service. Ces appels prennent la forme d'appels muets ou d'insultes.

A propos des blagues...

Comme les années précédentes, les blagues sont, dans leur majorité, le fait d'adolescents.

Elles restent un sujet de questionnement et souvent d'agacement pour les répondants.

Les hypothèses émises l'année passée se confirment. Il semble que ces jeunes :

- testent la disponibilité de l'adulte par une attitude provocatrice ;
- tentent d'affirmer une identité encore fragile à la fois vis-à-vis du monde adulte et par rapport à leur groupe de référence ;
- apprivoisent et jouent avec l'idée de la mort et du suicide ;
- « imitent » et « raillent » le monde adulte à travers les scénari inventés.

Nous préconisons à nos répondants de rester dans une attitude d'accueil et d'ouverture.

Celle-ci n'empêche pas un rappel des limites et de l'objet du Centre en cas d'appels répétés.

Cette année, confrontés à l'agacement et au découragement des bénévoles face à l'ampleur du phénomène, il nous est apparu nécessaire de prendre des mesures pour tenter de le juguler (ou à tout le moins le réduire). Nous avons ainsi mis en place un message d'attente qui annonce un délai (de l'ordre de 20 secondes) avant que le répondant ne décroche.

Expérience faite et chiffres à l'appui, cette mesure s'est avérée efficace.

Note

Définition des appels « muets »

Ces appels sont principalement le fait de personnes qui

- ont le plus souvent des difficultés à mettre en mots leur mal-être ;
- sont prises de court quand le répondant décroche et leur parle ;
 - cherchent une voix déjà entendue ;
- ne trouvent pas le répondant dont le sexe leur convient (ex. : cherchant un homme, une femme leur répond et vice versa).

Nous avons vérifié ces hypothèses, élaborées à partir des informations recueillies auprès d'appelants, au cours d'appels ultérieurs où les personnes « s'engageaient » dans la communication.

En résumé, nous pouvons esquisser, à partir de ces données, **un portrait robot de « l'appelant type »** au Centre de Prévention du Suicide :

- c'est une **femme** ;
- **entre 21 et 60 ans** ;
- **célibataire** ;
- qui **vit seule** ;
- qui est **en crise** ;
- si elle a déjà un **suivi**, il est **assuré par un psychiatre ou un médecin**.



En conclusion

D'un point de vue statistique, l'année 2003 peut se résumer comme suit :

- le Centre a reçu **23.720 appels** ;
- il y a **29,05% d'appels d'hommes** pour **38,21% de femmes** ;

<u>Année</u>	1993	1998	2003
<u>Hommes</u>	26,59%	31,88%	29,05%
<u>Femmes</u>	57,82%	51,84%	38,21%
<u>Muets</u>	15,59%	16,28%	32,74%

- la durée de **70% des appels ne dépasse pas un quart d'heure** ;
- **83%** des appels sont le fait de personnes ayant **entre 21 et 60 ans** ;
 - **55,93%** des appels proviennent de **personnes isolées**.

En ce qui concerne le **type d'appels** :

- **20,32%** viennent de **personnes en crise** ;
 - **32,74%** sont des **muets** ;
 - **4,11 %** sont pour des **tiers** ;
- **1,67%** sont des **tentatives de suicide en cours**.

Au vu de ces divers éléments, le Centre de Prévention du Suicide apparaît et s'affirme véritablement comme un maillon important entre les personnes en souffrance et les professionnels de la santé.



2. A propos de la réponse au téléphone...

La réponse au téléphone a toujours constitué l'activité principale -voire la raison d'être- du Centre de Prévention du Suicide. Au fil des années, toutefois, l'écoute a évolué, accueillant un public de plus en plus large et diversifié.

A l'origine, les appels provenaient essentiellement des personnes suicidaires elles-mêmes. Comme si, isolées par le tabou et la peur, elles étaient les seules concernées par la problématique du suicide. Peu à peu, cette perception a changé. Le tabou a vacillé, révélant les peurs, les questions, les souffrances et permettant, chez les suicidaires comme chez ceux qui les côtoient, un début de mise en mots. Les uns ont pu commencer à entendre, les autres ont pu commencer à dire.

Désormais, le suicidaire n'est plus/est moins contraint à l'isolement, paria dont il faut à tout prix se protéger ; il a des proches, un entourage professionnel et social. Ces personnes souffrent, essaient de comprendre, voudraient savoir quoi faire... Parfois, le drame est consommé, le suicide est survenu et il faut traverser un deuil particulièrement douloureux... Dans chaque cas, le dialogue, la possibilité de parler sans crainte du jugement et des conséquences, constitue une aide inestimable. Alors, aujourd'hui, ils sont nombreux et différents, les individus qui forment le 0800.32.123 ; il y a les suicidaires, bien sûr, mais aussi celles et ceux qui partagent leur vie, celles et ceux qui les côtoient à l'école ou au travail, celles et ceux qui doivent continuer à vivre après qu'un être cher se soit donné la mort...

Répondre à toutes ces catégories d'appelants, entendre le désespoir du suicidaire, les inquiétudes, l'incompréhension ou la culpabilité des proches, c'est une expérience qui bouscule, désarçonne et fait vivre aux répondants de constants paradoxes. Souplesse, questionnement, mouvement intérieur sont sans arrêt sollicités. L'équipe de permanents du Centre a dès lors un rôle capital à jouer pour permettre que ces bénévoles puissent assurer, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 une écoute de qualité. Un travail important de recrutement, de sélection et de formation de nouveaux candidats est à recommencer chaque année. Compte tenu du turn-over inhérent à ce type d'activité, il faut, pour maintenir les effectifs à une soixantaine de répondants, organiser au minimum deux formations par an.

Par ailleurs, des actions de communication doivent être menées afin de diffuser notre numéro d'appel gratuit -0800.32.123- tant auprès du grand public que des professionnels concernés par la problématique.



2.a. Le recrutement

L'engagement des bénévoles étant d'une durée très variable (avec toutefois un contrat minimum d'un an imposé en contrepartie de la formation reçue), le Centre est en permanence en quête de nouveaux candidats à l'écoute.

Depuis quelques années, nous sommes confrontés à une difficulté croissante pour trouver des bénévoles, ce qui nécessite d'intensifier et de diversifier les actions de communication, mais aussi d'augmenter la notoriété du Centre de Prévention du Suicide.

En 2003, dans le cadre d'un contrat avec l'agence de publicité Grey, une nouvelle campagne a été lancée pour sensibiliser le public à devenir écoutant bénévole au CPS. Le message de base de la campagne conçue par Grey était : « *N'attendez pas que quelqu'un se suicide pour devenir bénévole* ».

La campagne a été déclinée selon plusieurs formules choisies en fonction du lieu de diffusion du message :

**« *N'attendez pas que quelqu'un
se jette sous le tram
se jette dans le vide
se jette sous une voiture
s'ouvre les veines
pour devenir bénévole.* »**

Le slogan (lettres blanches sur fond noir) devait apparaître sur différents supports (stickers, bâches, pochoirs) disposés dans des endroits en relation directe avec la situation évoquée : trams, métro, ponts, trottoirs, lavabos de lieux publics... Les bourgmestres des communes bruxelloises sollicités pour « accueillir » cette campagne se sont toutefois -pour la plupart- montrés réticents à ce que la problématique du suicide s'affiche de façon aussi directe sur leurs trottoirs et passages pour piétons. De même, le projet initial a été refusé par la STIB qui ne voulait pas que les termes « métro » et « tram » figurent dans l'annonce diffusée dans ses véhicules. Le slogan a donc été modifié en conséquence.

Au final, la campagne se déclina sur quatre modes : affichage dans les transports en commun, annonce dans le quotidien « La Capitale », spots télé sur RTL-TVi et action T-Shirts.

► Affichage dans les transports en commun

Le message « *N'attendez pas que quelqu'un commette l'irréparable pour devenir bénévole* » a été diffusé de mi-août à fin décembre dans le réseau Metrabus via 200 affiches -150 dans des rames de métro, 50 dans des trams et bus.

Modèle d'affiche destinée aux trams et bus :



► Annonce dans le quotidien « La Capitale »

Les 13 et 20 août 2003, le quotidien « La Capitale » a inséré gratuitement dans ses pages immobilières une annonce sur le thème « *N'attendez pas que quelqu'un se jette dans le vide pour devenir bénévole* ».

Modèle de l'annonce publiée par « La Capitale » :

Le marché de l'immobilier

2.1 Appartements à louer

■ Bruxelles : proximité tout commerces et autoroute, appartement 2 chambres avec placard + grand living (8x4), sdb, wc, cuisine équipée, terrasse et balcon, tel pour voiture, 2è ét., 500,00 € (ref. 454)

■ Bruxelles: appart. 1er étage, 2ch, liv., cuis., sdb, wc, hall, terr., cave, chdt. ind., loyer modéré (ref. 462)

■ Uccle : app 2ch, meublé tt confort, cuisine équipée, gde terrasse, cave, possibilité loc.<1an (ref. 466)

■ Bruxelles: rez, appartement 1er/2ème étage, 3 chambres, garage, poss. de mise à disposition petit terrain de +/- 15 ares, avec étalé désalt., se trouve à +/- 50 m de l'appart., chauff. centr. (ref. 468)

■ Bruxelles : grand appartement meublé, entièrement rénové, 1 chambre, libre 01/11/03, 420 EUR/mois + 2 mois de garantie, pas sérieux s'abstenir, tél entre 14h et 20h (ref. 475)

■ Bruxelles : appartement 3 chambres, 5ème étage avec ascenseur, sdb, cuisine équipée, meublé, gd salon/living, balcon véranda, hall, +/- 110 m2, 500,00 € (ref. 489)

■ Bruxelles : appartement 1 chambre, living, salle de bain avec baignoire et douche, cuisine équipée avec frigo et cuisinière, hall d'entrée, état neuf, parquet liège dans salon, 375,00 EUR par mois (ref. 471)

■ Bruxelles : appart 1er étage, living, cuis. équ., 2 ch, sdb, douche, terrasse, emplac. cave, chauff. gaz, charges + élec. + numér. compris, libre 15/09, parquet, 456,00 € par mois (ref. 456)

■ Uccle : appartement 2ème étage, splendide +/- 100m2, 2 chambres, 420,00 EUR charges non incluses (ref. 502)

■ Uccle : rez de chaussé, appartement 3 chambres, salon, cuisine semi-équipée, salle à manger, salle de bains, chauffage central, parking, double vitrage, garantie : 2 mois, libre décembre, 440,00 € (ref. 467)

■ Woluwe-Saint-Lambert : 4ème étage, 2 appartements 1 chambre, cuisine équipée, salon, salle à manger, douche, cave, à 200m d'une grande surface, curieux s'abstenir, 340 et 400 EUR + 2 mois de caution (ref. 460)

■ Bruxelles: bel apt face parc, 14ème étage, 2ch, liv., deux terr., cuis. semi-équipée, sdb, wc, cave, porte blindée, vis et rdv (ref. 465)

■ Bruxelles : appartement 75 m2, 1 chambre, cuisine semi-équipée, sdb, 2 pièces, 2ème étage, libre le 15/10, 315,00 € (ref. 473)

■ Bruxelles : appart. 1 chbre, 5ème étage, situé plein sud, tap. pl. + carrelage, cuis. semi-équipée, 2 terr., meublé, 3 mois cauf. + charges, convient pour 2 pers. tranquilles, pas de travaux à prévoir. (ref. 474)

■ Schaerbeek : appartement rez, living, cuisine, sdb, 2 chambres, chauffage central, cour, libre, 384,00 € (ref. 469)

■ Bruxelles : appartement 75 m2, sdb, salle à manger, cuisine équipée, chambre, chauffage à gaz, 325,00 € (ref. 477)

■ Woluwe-Saint-Pierre : appartement 2 chambres, rez, living, cuisine semi-équipée, salle de bains, chauffage central, entièrement rénové, 325,00 € + 2 mois de caution, poss. jardin et garage, 30 € (ref. 478)

■ Bruxelles : appartement 1er étage, salon, sdb, cuisine, chambre à coucher, +/- 70 m2 (ref. 479)

■ Watermael-Boitsfort : appartement 1 chambre, wc, sdb, salon + coin cuisine, 400 EUR + charges (ref. 480)

■ Bruxelles : appartement 2 chambres, 1er étage, couloir, sdb, salon, cuisine équipée en chêne, c.c. gaz, très beau, état neuf, bonne situation commerces, accès bus + train + 2 mois de caution, libre, 370,00 EUR par mois (ref. 481)

■ Bruxelles : lumineux appartement 85 m, 1 chambre, cuisine semi-éq., living sud, hall, sdb, wc, piscards, terrasse sud, hall parquet, domotie privé, 470 EUR + 110 EUR charges (ref. 482)

■ Bruxelles : appartement 2 chambres, sdb, cuisine, pour vieille dame, 300,00 TTC (ref. 488)

■ Proximité Bruxelles : appartement 2 chambres, 1er étage, chauff. élec., cuis. semi-éq., terrasse, garage, alarme, libre 01/12, charges non comprises, 500,00 € (ref. 483)

■ Bruxelles : appartement 1 chambre, sdb, séjour, cuisine, 240,00 EUR charges non incluses (ref. 509)

■ Woluwe-Saint-Pierre : appartement 2ème étage, 1 chambre, sdb, séjour, cuisine, 240,00 EUR charges non incluses (ref. 510)

■ Bruxelles : appartement 1 chambre, living, salle de bains avec baignoire et douche, cuisine équipée avec frigo et cuisinière, hall d'entrée, état neuf, parquet liège dans salon, 375,00 EUR par mois (ref. 485)

■ Ganshoren : appartement 2 chambres, cuisine semi-équipée, chauffage individuel, état impeccable, garage, 470,00 € (ref. 486)

■ Bruxelles : appartement 1 chambre, 3ème étage, sdb, salon, cuisine équipée, hall, endroit très calme, 350,00 € (ref. 487)

■ Bruxelles : appartement 1 chambre, salon, living, cuisine, sdb, 330 EUR + charges, tél après 17 h (ref. 511)

■ Bruxelles : 4ème étage, bel cuis. équipée, salon, 1 chambre, sdb, parquet au sol, double vitrage, 336 EUR + 57 EUR charges + 3 mois caution, possib. connexion internet et garage (ref. 507)

■ Bruxelles: studio 1 chambre en mezzanine, living, coin cuisine, évier, meubles cuisine, sdb, châssis double vitrage, lumineux, rénové, 300,00 EUR par mois (ref. 508)

■ Uccle : app très lumineux, 3ème étage, 2ch, living, sdb, cuisine meublé, +/-95m2, sur rdv (ref. 495)

■ Bruxelles: app. neuf 91 m2, 2 ch., liv./sdb, cuis. éq., sdb, 2ème, wc, hall, cave, garage, eau/élec. sépar., ch. centr. maz., châssis doub. vit., quart. calme, lib. du suite, préf. dame seule au couple, pas sérieux s'abst., 430,00 EUR par mois (ref. 496)

■ Uccle : apt 3 pièces, cuis. dche, wc, piscards, terrasse sud, hall parquet, libre fin année, ap 15/10 (ref. 497)

■ Bruxelles : appartement 1 chambre, luxueux, hall, cuisine équ., gd living, salon, sdb, parquet au sol, chauff. cent. gaz, dble vill., compt. sép. possib. gar. + cave, libre 2ème sem. décembre (ref. 490)

■ Bruxelles: appart. avec salle de bains + cuisine indépendante, 2 gdes pièces, état impeccable, lumineux, parquet, 1er étage, visite sur rendez-vous, 347,00 EUR par mois (ref. 500)

■ Woluwe-Saint-Lambert : appartement 1 chambre, gd living, cuisine équipée, terrasse 3mx12m, caudron, 370,00 EUR charges non incluses (ref. 501)

■ Bruxelles : bel appart. au calme, 12ème ét., 1 chambre, living, balcon vue sur un parc, cuis., sdb., wc., caudron 3 mois + charges, 300,00 EUR par mois (ref. 503)

■ Bruxelles : appartement 2 chambres, salon, salle à manger, living, cuisine, wc, salle de bains, terrasse, chauffage au gaz, 2 mois caution, 535,00 EUR (ref. 505)

■ Bruxelles : appartements 6ème étage, cuisine, living, 1 chambre, sdb, wc, cave, connecteur à gaz naturel, 215,00 € (ref. 484)

■ Zaventem : rez de chaussée, petit appartement meublé, état neuf, salon, cuisine équipée, chambre complète, armoire de rangement, douche, cave, cour, garage possible, libre le 01/12, 297,47 EUR (ref. 491)

■ Bruxelles : superbe studio avec vue panoramique, 45m2, cuis. éq., liv. parq., endroit très calme, visites sdv (ref. 493)

2.2. Studios à louer

■ Bruxelles: studio rénové, tm calme spacieux, cuisine entièrement équipée, sdb (ref. 463)

■ Schaerbeek : 2 flats conf tr b sil, living 1ch, cuis éq, sdb (ref. 490)

■ Bruxelles: bel ht standing, tv coul. vidéo, four micro-ondes, courte durée poss. 1mois, garage (ref. 492)

■ Bruxelles : beau studio au calme, 2ème étage, living, balcon vue sur un parc, cuis., sdb., wc., caudron 3 mois + charges, 200,00 EUR par mois (ref. 504)

■ Bruxelles : studio avec salon, living, cuisine, wc, chauffage au gaz., 305,00 EUR (ref. 506)

■ Uccle : studio entièrement rénové 2003, cuisine super équipée, parquet, chambre, living, wc séparé + terrasse, dans rue calme, parking assé, libre (ref. 464)

■ Bruxelles : studio meublé, 4ème étage, hall, sdb, cuisine séparée, 1 chambre, terrasse sud, cave, dans résidence, charges incluses dans loyer, possibilité garage, 365,00 € (ref. 476)

■ Bruxelles : studio 2ème étage, cuisine, sdb, wc, cave, connecteur à gaz naturel, 215,00 € (ref. 567)

■ Zaventem : rez de chaussée, petit studio meublé, état neuf, salon, cuisine semi-équipée, armoire de rangement, douche, cave, cour, garage possible, libre le 01/12, 297,47 EUR (ref. 491)

■ Bruxelles : superbe studio avec vue panoramique, 45m2, cuis. éq., liv. parq., endroit très calme, visites sdv (ref. 493)

■ Bruxelles : chambre de bonne, kitchenette, sdd, 200,00 EUR (ref. 530)

■ Bruxelles : rez-de-chaussée, 2 chambres + hall, living, wc, cuisine, sdb, garage, 2 caves, tél après 19h, 325,00 € charges non comprises (ref. 472)

■ Bruxelles : 1 chambre rez-de-chaussée, living, cuisine, sdb, 330,00 EUR (ref. 504)

■ Uccle : 1 chambre pour étudiant, proximité campus, cuisine et sdb (ref. 607)

■ Ganshoren : 1 chambre, cuisine semi-équipée, chauffage individuel, état impeccable, garage, 170,00 € (ref. 686)

■ Bruxelles : 1 chambre, 14ème étage, sdb, cuisine, hall, endroit très calme, ascenseur (ref. 607)

■ Bruxelles : 2 chambres, sdb, cuisine, pour couple âgé, 220,00 € TCC (ref. 688)

■ Bruxelles : 1 chambre, living, cuisine, sdb, 230 EUR + charges, tél après 17 h (ref. 911)

■ Bruxelles : 3ème étage, cuis. équipée, 1 chambre., 236 EUR + (ref. 807)

2.3. Chambres à louer

■ Bruxelles : chambre de bonne, kitchenette, sdd, 200,00 EUR (ref. 530)

■ Bruxelles : rez-de-chaussée, 2 chambres + hall, living, wc, cuisine, sdb, garage, 2 caves, tél après 19h, 325,00 € charges non comprises (ref. 472)

■ Bruxelles : 1 chambre rez-de-chaussée, living, cuisine, sdb, 330,00 EUR (ref. 504)

■ Uccle : 1 chambre pour étudiant, proximité campus, cuisine et sdb (ref. 607)

■ Ganshoren : 1 chambre, cuisine semi-équipée, chauffage individuel, état impeccable, garage, 170,00 € (ref. 686)

■ Bruxelles : 1 chambre, 14ème étage, sdb, cuisine, hall, endroit très calme, ascenseur (ref. 607)

■ Bruxelles : 2 chambres, sdb, cuisine, pour couple âgé, 220,00 € TCC (ref. 688)

■ Bruxelles : 1 chambre, living, cuisine, sdb, 230 EUR + charges, tél après 17 h (ref. 911)

■ Bruxelles : 3ème étage, cuis. équipée, 1 chambre., 236 EUR + (ref. 807)

N'attendez pas que quelqu'un saute dans le vide pour devenir bénévole.

Information et recrutement 02/640 51 56 www.preventionsuicide.be Centre de Prévention du Suicide

► Spot TV sur RTL TVi

Les 13 et 20 août 2003, RTL-TVi a diffusé gratuitement un spot publicitaire après la diffusion de la série « Urgences ». Ce petit film imaginé par Grey faisait directement référence à l'épisode qui venait de s'achever et aux miracles accomplis par les héros de la série. Il était alors précisé en conclusion : « *Tout ça, c'est de la fiction. Maintenant, si vous vous sentez prêt à affronter la réalité, n'attendez pas, devenez bénévole au Centre de Prévention du Suicide. Là vous aiderez des gens. De vraies gens.* » Suivait le numéro de téléphone du secrétaire du CPS que les téléspectateurs intéressés étaient invités à contacter.

21

► Action T-Shirts

Tous les employés de la société de nettoyage de vitres AG Glaswas (qui s'occupe notamment de bâtiments élevés) ont porté au mois d'août des T-shirts avec le message « *N'attendez pas que quelqu'un se jette devant votre fenêtre pour devenir bénévole* ».

Modèle du T-Shirt porté par les travailleurs d'AG Glaswas :



En marge de cette campagne pilotée par Grey, les actions de recrutement « traditionnelles » ont été poursuivies.

► Insertions dans les offres de bénévolat ou, à défaut, dans les pages emploi

Les supports suivant ont été utilisés cette année :

- « Le Soir » ;
- « Vlan » ;
- « Fax-Infos ».

► Campagne de presse

Envoi d'un communiqué de presse et relance des journalistes par téléphone.

De plus, chaque fois qu'un journaliste prend contact avec le Centre pour des informations sur la problématique suicidaire, nous lui demandons de relayer dans son sujet l'information sur le bénévolat au CPS et sur le numéro 0800 32 123.

Bilan recrutement

Parmi les personnes qui ont pris contact avec le secrétariat, au total 367 ont laissé leur adresse pour recevoir le dépliant explicatif sur le bénévolat.

L'élément déclencheur dans la prise de contact téléphonique avec le secrétariat a été :

- les affiches dans les transports en commun (38,42 % = 141 personnes) ;
- les offres d'emploi de *Vlan* (27,25 % = 100 personnes) ;
- les offres d'emploi du *Soir* (5,45 % = 20 personnes) ;
- le site du CPS (4,36 % = 16 personnes) ;
- le spot « Urgence » sur RTL TVi (2,2% = 8 personnes).

D'autre part, des candidats bénévoles ont pris contact par initiative personnelle (5 personnes); parfois, ils ont d'abord entendu parler du Centre de Prévention du Suicide par le bouche à oreille (12 personnes, soit 3,27% des candidats) via des bénévoles, des étudiants en stage au CPS ou des membres du personnel de l'association.

Certaines personnes ont été orientées vers le CPS par d'autres associations.

En 2003, nous avons eu comme envoyeurs Infor-Sida, Télé-Accueil et une association française, Phoenix.

A cela s'ajoute, l'Association pour le volontariat via laquelle deux candidats bénévoles se sont présentés.

Dans une mesure marginale, le déclencheur a également été :
d'autres campagnes du CPS (cartes postales, signets) ;
le relais de médias généralistes (Media Marketing, l'Ecran Témoin, Télé-Bruxelles)
ou ciblés (Le Journal de la commune de Woluwé-Saint-Pierre, la bulletin du CDH),
des insertions « Emploi » ou « Bénévolat » ponctuelles (Bio-Infos).

Il ressort de l'analyse des campagnes menées ces dernières années que la répétition du message est un élément fondamental de son efficacité, d'où le « succès » de l'affichage Metrabus.

Curieusement, les pages emploi de « Vlan » drainent 5 fois plus de candidats que celles du « Soir – Emplois » alors que le nombre d'insertions a été équivalent dans ces deux journaux. Les annonces dans la rubrique « Bénévoles » du « Fax-Infos » n'ont quant à elles quasiment plus aucun impact.

Le Centre de Prévention du Suicide jouit aujourd'hui d'une plus grande notoriété acquise aussi bien à travers ses campagnes de communication que les différentes actions qu'il développe. Il n'est donc pas étonnant que le nombre de personnes venant au Centre par le bouche à oreille, l'initiative personnelle ou divers « envoyeurs » soit en augmentation.

A contre courant de la philosophie suivie jusqu'alors par le Centre, la campagne développée par Grey utilise un ton délibérément interpellant et innove par son utilisation créative des médias. Force est toutefois de constater que son impact est resté limité. Ainsi, ni l'action T-Shirts ni les insertions dans le quotidien « La Capitale » n'ont pas été mentionnés par des candidats bénévoles comme déclencheur de leur prise de contact avec le Centre et le spot sur RTL-Tvi n'a quant à lui convaincu que deux candidats potentiels de franchir le pas...

► Actions hors recrutement

- Le numéro d'appel gratuit 0800.32.123 du Centre de Prévention du Suicide constitue au regard de la loi un service d'urgence. Il bénéficie à ce titre d'une large diffusion, notamment dans tous les annuaires téléphonique.

Le Centre assure pour sa part la promotion de ce numéro à travers différents supports. Il figure ainsi sur 130 panneaux d'informations utiles placés dans le réseau de métro bruxellois.

Dans ce cadre, une première déclinaison d'une nouvelle campagne de communication en faveur du 0800.32.123 a été conçue en 2003.

Modèle de l'affiche 0800 :



- En collaboration avec (et dans les locaux de) la librairie à Livre Ouvert, le CPS a organisé une rencontre avec la romancière caroline Lamarche dont le roman « Lettres du pays froid », paru en 2003 (Editions Gallimard), parle du suicide. Une scène de cette œuvre en partie autobiographique a d'ailleurs pour cadre la bibliothèque d'un Centre de Prévention du Suicide dont la description correspond point par point à celle abritée dans notre sous-sol.

Cette rencontre a été programmée le 5 février afin de nous associer aux Journées nationales de Prévention du Suicide organisées en France (et bientôt en Belgique -voir plus loin) ce jour-là. Une trentaine de personnes ont répondu à l'invitation.

- Tout en gardant la même adresse (www.preventionsuicide.be), un nouveau site Internet a été créé pour le CPS. Il contient de nombreuses informations relatives aux activités du Centre et propose en outre une série d'articles de fond.

Ce site permet également de consulter et télécharger une version électronique de la brochure « Après le suicide d'un proche ».



2.b. La sélection

Des critères de sélection et des exigences de qualité de travail élevés ont été maintenus.

Le processus de sélection s'opère de la manière suivante :

▶ après le premier **contact téléphonique**, nous envoyons un **dépliant explicatif** du travail, tant du Centre que du répondant bénévole, et nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire à une réunion d'information avec le responsable de la formation et de la supervision des bénévoles ;

▶ ▶ la **réunion d'information**, qui réunit un groupe d'environ dix personnes, a pour objectif de donner une série d'informations sur le fonctionnement du Centre en général et sur le rôle des répondants en particulier. A la fin de celle-ci, un questionnaire est donné à celles et ceux qui sont toujours attirés par la formation. Ce questionnaire (voir Annexes) nous permet d'évaluer les motivations des candidats et de savoir comment ils se situent par rapport à la problématique du suicide ;

▶ ▶ ▶ lorsqu'il a répondu au questionnaire, le candidat répondant est invité à **rencontrer individuellement un formateur** qui analysera avec lui ses motivations.

C'est à la fin de ce parcours que le responsable de la formation et de la supervision des bénévoles et le formateur ayant rencontré le candidat décident de l'accepter ou non en formation.

En dehors des campagnes de recrutement, certaines personnes nous contactent. Pour ces candidats bénévoles, le processus est le même mais l'information de groupe est remplacée par un premier entretien individuel.

Environ 10 % des candidats à la formation sont retenus et quelque 5 % terminent celle-ci...

▶ Quelques chiffres concernant la sélection en 2003

- **367 personnes ont pris contact** par téléphone suite aux diverses campagnes de recrutement ;
- **31 séances d'information** ont été proposées ;
- **194 personnes s'y sont présentées** et ont reçu un questionnaire ;
- **77 questionnaires** ont été renvoyés ;
- **79 entretiens individuels avec un formateur** ont eu lieu ;
- **25 personnes ont commencé la formation** en 2003 ;
- **10 nouveaux répondants** ont commencé l'écoute en 2003.

NB : Un rapport d'activité concerne l'année calendrier.

Il retrace les activités et le travail réalisé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.
Il serait intéressant de suivre la démarche de recrutement et de sélection du début à la fin, du premier contact téléphonique au contrat signé par un nouveau bénévole pour rendre compte des résultats de notre processus de sélection.



2.c. La formation

La formation proprement dite comprend :

- 12 soirées de travail en groupe ;
- 12 jeux de rôle ;
- 15 heures de co-écoute.

Le **travail en groupe** est essentiellement expérientiel, ce qui signifie qu'il y a peu de contenu théorique. Des exercices, des mises en situation sont utilisés dans le but de sensibiliser les participants à ce qui se passe pour eux lorsqu'ils sont en situation d'écoute.

Les **jeux de rôle** consistent pour les candidats à répondre à un appel téléphonique fictif mais néanmoins très proche de la réalité des appels reçus au Centre. Cet appel est ensuite analysé avec le formateur.

La **co-écoute**, enfin, consiste à écouter en direct, mais sans intervention d'aucune sorte, les appels reçus par un répondant bénévole.

Après évaluation, le candidat bénévole commence un stage de trois mois. Durant cette période, le stagiaire assure des gardes téléphoniques de la même façon que les répondants bénévoles mais en étant toutefois plus encadré par le staff (régulièrement 2h de supervision de groupe et au moins 6 supervisions individuelles).

A la fin de ce stage, s'il obtient le feu vert du responsable de la formation et de la supervision des bénévoles, le stagiaire signe un contrat d'une durée d'un an et rejoint l'équipe des répondants.

Il va de soi que tout au long de sa formation, le futur bénévole est tenu de respecter des règles strictes de confidentialité.

► Quelques chiffres concernant la formation en 2003

- un **groupe de formation**, commencé le 14/10/2002, s'est terminé le 3/02/2003 ;
- un **groupe de formation** commencé le 24/02/2003 s'est achevé le 16/06/2003 ;
- un **groupe de formation** a commencé le 20/10/2003.

Ont eu lieu pendant cette année :

- **24 réunions de groupe** de 2h chacune ;
- **236 entretiens individuels** suite à des jeux de rôle ;
- **67 entretiens de supervision** pendant la période de stage.



2.d. La supervision

Tout au long de son activité de répondant au CPS, le bénévole est suivi par les psychologues en charge de la formation.

► Quelques données concernant la supervision en 2003

- **5 groupes de supervision bimensuelle obligatoire** ont été organisés pendant toute l'année sauf pendant la période de vacances ; pendant les mois de juillet, août et septembre, une réunion bimensuelle a été assurée pour tous les répondants présents ;
- **163 entretiens individuels** de supervision ont eu lieu avec les bénévoles actifs.



2.e. La formation continuée

Cette année, des activités de « formation continuée » ont été mises sur pied à destination des bénévoles désireux de bénéficier de cet apport complémentaire.

Le programme proposé fut le suivant :

- 12 février : « De quels habitués parlons-nous ? », avec Pascal Kayaert, directeur adjoint et formateur à Télé-Accueil.
- 19 mars : « Détresse et manipulation », avec Fabienne Claus, psychologue.
- 14 mai : « L'accueil de la crise », avec le Docteur Vincent Dubois, psychiatre, responsable des urgences psychiatriques à l'hôpital Saint-Luc.
- 4 novembre : « Maltraitance conjugale et familiale », avec Myriam De Vinck, coresponsable du Centre de Prévention des Maltraitances conjugales et familiales.
- 2 décembre : « Le travail de rue », avec Laurent Demoulin, assistant social, coordinateur de l'asbl Diogène.



2.f. Les réunions permanents/bénévoles

Cette année, deux réunions générales ont rassemblé tous les bénévoles et l'équipe de permanents. Traditionnellement, nous veillons à proposer aux bénévoles des soirées récréatives qui leur permettent de se rencontrer et des activités plus formatives.

▶ 20 juin, Restaurant Le Yen

Repas offert par le Centre pour une soirée de détente et d'échange.

▶ 7 octobre, Auberge de Jeunesse Jacques Brel

Soirée fromages.

Informelle, cette traditionnelle réunion de la rentrée offre le plaisir de se revoir après les vacances et permet de communiquer les informations à propos des groupes de supervision de l'année.



2.g. Les stagiaires

Dans son optique de prévention, le Centre offre aux futurs professionnels de la relation d'aide un lieu privilégié de formation à l'écoute et de sensibilisation à l'approche suicidaire. Cette formation spécifique qu'est la formation à l'écoute permet à de nombreux stagiaires de se confronter à une problématique difficile, de vivre une expérience formative, d'échanger avec les répondants et l'équipe des permanents.

Le Centre recrute et accueille des stagiaires en collaborant avec l'Université Catholique de Louvain (UCL), l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et différentes écoles supérieures (Institut Cardyn, Marie Haps...).

▶ Quelques chiffres concernant les stagiaires en 2003

- 31 entretiens ont eu lieu avec **18 candidats stagiaires** :
 - 3 étudiants en psychologie de l'Université Catholique de Louvain (UCL) ;
 - 9 étudiants en psychologie à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) ;
 - 3 étudiants de l'Institut Marie Haps ;
 - 1 étudiant de l'Université de Mons ;
 - 2 étudiantes étrangères (1 française et 1 espagnole) engagées dans un programme d'échange européen.
- **6 étudiants ont commencé leur stage** en 2003 (années scolaires 02-03 et 03-04) ;
- **77 entretiens ont eu lieu avec les stagiaires** soit en formation soit comme répondant.



2.h. Mémoires

Fort de ses trente années de pratique, le Centre de Prévention du Suicide est devenu un référent incontournable pour les étudiants s'intéressant à la question suicidaire.

Cette année encore, plusieurs porteurs de mémoires consacrés à la question se sont adressés à nous. 19 entretiens ont ainsi été accordés par le responsable de la formation des bénévoles qui fut par ailleurs promoteur de deux travaux :

« La dépression chez les adolescents les conduisant aux tentatives de suicide »

mémoire inédit d'Emilie VERDONCKT

Haute Ecole Léonard de Vinci – Institut Marie Haps

Année scolaire 2002-2003

« Les représentations sociales du suicide chez les bénévoles du Centre de Prévention du Suicide »

mémoire inédit de Vanessa MAROTTE

Haute Ecole Léonard de Vinci – Institut Marie Haps

Année scolaire 2002-2003



◆ La confrontation au suicide : savoir agir et pouvoir réagir

1. Objectifs des activités du Centre de Prévention du Suicide

2. Interventions extra muros

- Travail en milieu scolaire
- Collaborations avec d'autres organismes
 - Sensibilisation/formation
 - Relations avec les médias
 - Divers

3. Groupes de parole L'Autre Temps

- Concept
- Bilan

4. Réseau d'accompagnement du deuil après suicide

- Présentation
- Bilan

5. Cellule d'Intervention Psychologique

- Concept
- Bilan

6. Projets et perspectives

- Ecoute via Internet
- Groupe d'expression créative
- Journée(s) de Prévention du Suicide

1. Objectifs des activités du Centre de Prévention du Suicide

L'écoute téléphonique constitue le cœur historique des activités du Centre. Pendant des années, elle en fut même l'unique constituante. Le manque de moyens matériels (personnel, locaux), d'une part, et une connaissance encore trop lacunaire d'une problématique suicidaire aussi complexe que peu étudiée, d'autre part, expliquaient cette primauté absolue de l'écoute. L'outil avait fait ses preuves et son articulation sur le bénévolat permettait un fonctionnement, voire un développement, sinon aisé en tout cas moins déconnecté de contraintes financières.

Au fil du temps, la suicidologie acquit une certaine reconnaissance et accrut ses connaissances. Le tabou entourant la problématique se fissura et tant les pouvoirs publics que la communauté scientifique commencèrent à s'y intéresser, les uns libérant quelques budgets, l'autre menant diverses recherches.

Au CPS, l'expérience de l'écoute confirma les atouts de l'outil mais aussi ses limites. Elle permit également d'affiner notre approche du processus suicidaire, de mieux appréhender la douleur, les attentes et les besoins des personnes qui s'y débattent mais aussi le malaise teinté d'incompréhension et d'impuissance de celles et ceux qui les côtoient. C'est sur la réflexion née de ces constats que se développèrent divers projets visant à une prévention diversifiée et élargie.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- participer à une meilleure connaissance de la problématique suicidaire en offrant le service d'une bibliothèque spécialisée en suicidologie et en s'impliquant dans la recherche ;
- partager l'expérience acquise avec toute personne ou tout groupe en quête de réflexion ou de moyen d'action dans le domaine de la problématique suicidaire ;
- contribuer à la levée des tabous qui pèsent sur le suicide et par conséquent sur ceux qui présentent des idées et/ou des comportements suicidaires ;
- proposer des formations et supervisions à tout professionnel questionné dans sa pratique ;
- développer de nouveaux projets dans le domaine de la prévention du suicide.

Ces nouveaux projets dans le domaine de la prévention ont été développés -et continueront de l'être- autour de deux axes :

- renforcement de l'écoute et de l'accompagnement des personnes suicidantes et suicidaires ainsi que de leur entourage ;
- sensibilisation/formation de toutes celles et ceux qui se trouvent (ou peuvent se trouver) confrontés à des suicidants et suicidaires dans leur pratique professionnelle (travailleurs du secteur psycho-médico-social, personnel de police, employés des pompes funèbres, enseignants...).

Les pages qui suivent vous permettront de découvrir ces activités de diversification.

Par ailleurs, la réflexion continue, en interne mais aussi en concertation avec divers intervenants belges ou étrangers, afin de peaufiner et renforcer encore notre travail de prévention. Plusieurs projets ont ainsi entamé en cette année 2003 une gestation prometteuse. Nous vous proposons de les découvrir au chapitre « Projets et perspectives »



2. Interventions extra-muros

En matière de prévention du suicide, deux axes sont à privilégier :

- l'axe qui concerne directement **les populations à risque** est travaillé à travers des services proposant
 - écoute et accueil des idéations suicidaires ;
 - soutien des proches de la personne suicidaire ;
 - prise en charge et suivi de « l'après-TS », tant au niveau du suicidant que de son entourage ;
 - suivi des endeuillés suite à un suicide.
- l'axe qui concerne **la population générale**, dans une perspective globale de prévention en matière de santé publique, nécessite des actions de :
 - sensibilisation par l'information, animation de groupes de discussion... ;
 - formation à l'écoute de la personne suicidaire ;
 - présentation de conférences, débats...

2.a. Travail en milieu scolaire

Le Centre est régulièrement sollicité par des élèves et des professeurs pour des informations sur le suicide et sa prévention. Il répond en outre à toutes les demandes individuelles d'information provenant de personnes intéressées ou cherchant à rédiger un travail.

► Intervention en établissements de l'enseignement supérieur

- Institut Marie Haps (Bruxelles)
- Haute Ecole Henri Spaak (Bruxelles)
- Ecole d'infirmières UCL, section Santé Communautaire (Bruxelles)
- Ecole de Police (Bruxelles)

► Rencontre/information au CPS avec des étudiants du secondaire

- Institut du Sacré Cœur (Nivelles)

► Rencontre/information au CPS avec des étudiants du supérieur

- Institut National Supérieur des Arts du Spectacle –INSAS (Bruxelles)
- Institut Marie Haps (Bruxelles)
- Ecole d'Infirmières Sainte Elizabeth (Namur)
- ISCAM, section Kiné (Bruxelles)
- Institut des Hautes Etudes en Communication Sociale (Bruxelles)
- Ecole d'Assistants Sociaux, rue de la Poste (Bruxelles)
- IESSID – Haute Ecole Henri Spaak (Bruxelles)

► Rencontre/information au CPS avec des étudiants de l'enseignement universitaire

- Université Catholique de Louvain (UCL), licence en criminologie
- Katolieke Universiteit van Leuven (KUL), candidature en sociologie

► Par ailleurs, des interventions de postvention suite à un suicide ont eu lieu dans différents établissements :

- Ecole primaire de Ciplet
- Centre d'enseignement supérieur pour adultes de Roux
- Institut de l'Enfant Jésus de Boisfort
- Institut Albert 1^{er} d'Enghien
- Institut Alexandre Herlain de Berchem Sante Agathe
- Institut Félicien Rops (Namur)
- Ecole Saint André d'Ixelles

Une intervention du même type a eu lieu hors milieu scolaire à la demande d'un groupe de jeunes frappés par le suicide de plusieurs amis.



2.b. Collaboration avec d'autres organismes

L'information et la sensibilisation restent les premiers jalons d'une prévention à long terme. Ainsi, dans le souci constant d'une prévention plus large en matière de suicide, le Centre a animé et participé à de nombreux débats et conférences avec la collaboration d'organismes très différents.

Des contacts et échanges ont également eu lieu avec d'autres organismes dans le but de développer une collaboration ou un partenariat.

En 2003, des échanges ont ainsi eu lieu avec :

- CERA
- Commune d'Ixelles
- Institut wallon de la Santé mentale
- Claude Renard (Président de la Société francophone de Prévention du Suicide)
- Plate-forme des soins palliatifs de Tournai
- Cellule d'appui médico-psychologique d'intervention entre santé mentale et exclusion sociale
- Service social de La Poste
- SOS Solitude
- Prison d'Andenne
- Passado
- Recherche et Rencontre (Paris)
- SOS Amitié (France)
- Télé-Accueil
- Centre de Santé Mentale Primavera
- ASOCUD
- EOLE
- SNCB



2.c. Sensibilisation et formation

Le Centre dispense des séances de sensibilisation et de formation à destination de différents publics. Cette sensibilisation/formation s'adresse prioritairement aux intervenants psycho-médico-sociaux mais des actions peuvent également être mises sur pied à destination de travailleurs (agents de la STIB et de la SNCB, services de police...) impliqués plus ponctuellement dans cette dramatique réalité, mais néanmoins désireux de savoir identifier et « gérer » un comportement suicidaire.

En 2003, les institutions et organisations suivantes firent appel à nos services dans ce cadre :

- Prison d'Andenne (service psycho-social)
- Centre PMS libre de Verviers
- Commission européenne (service social)
- Médiateurs scolaires de la Communauté française en Région Bruxelles-CapitaleEcole secondaire
- Base militaire de Chièvre
- SOS Solitude
- Maison de la Culture de Tournai
- Service d'aide aux victimes de Tournai
- Ecole secondaire Marius Renard (personnel pédagogique)
- Ecole de consommateurs pour personnes économiquement défavorisées à Charleroi
- Institut d'Enseignement Supérieur Social des Sciences de l'Information et de la Documentation (travailleurs sociaux)

Par ailleurs, des « sensibilisations » ponctuelles peuvent avoir lieu à titre de postvention dans des milieux frappés par un suicide. Ce fut ainsi le cas cette année dans un hôpital et dans une seniorie (en sus des interventions en milieu scolaires évoquées précédemment).



2.d. Relations avec les médias

▶ Des **interviews** relatives aux activités du Centre et/ou à la problématique suicidaire, ont été données aux médias suivants :

- Presse écrite :
 - La Dernière Heure
 - La Tribune de Bruxelles
- Radios :
 - Bruxelles Capitale
 - Nostalgie
 - Bel RTL
 - La Première
- Télévisions :
 - Télé Bruxelles
 - RTL TVi
 - RTB-F (Journal Télévisé ; Projet X)

▶ Par ailleurs, un représentant du CPS est intervenu **en direct** dans le cadre des **émissions** télé suivantes :

- « Controverse » (RTL TVi)
- « L'Ecran Témoin » (RTBF)



2.e. Divers

Des représentants du Centre ont participé à divers **colloques, conférences, congrès ou forums...**

▶ **Participations « passives » (écoutant)**

- « Pratique artistique et psychothérapie »
- « Violence et victimisation »
- « Les ados difficiles et leurs parents »
- « L'idéal en santé mentale »
- « La maltraitance des personnes âgées »
- « Le suicide à l'adolescence »
- « L'accueil des demandeurs d'asile »
- « Emprise et dépendance »
- « Prévention du suicide chez les gays, lesbiennes, bisexuels et transgenres »
- « La violence »
- « Relations pathologiques au travail »

▶ **Participations « actives » (intervenant)**

- Journée d'étude à Lierneux dans le cadre de la Semaine de Prévention du suicide de la Province de Liège
- Journée d'étude « Adolescence – repères et visibilité » à Marcinelle
- Journée d'étude « Vivre son Deuil » à Louvain-la-Neuve
- Forum « La vie, ça vaut le coup ?! » à Paris (France)
 - communication sur le thème « Ecoute via Internet »
- Congrès du GEPS (Groupe d'Etude et de Prévention du Suicide) à Nancy (France)
 - communication sur le thème « Impact du suicide sur l'entourage »

Il convient d'ajouter à ces activités la participation en qualité « d'exposant » au Forum de la Santé Mentale de Bruxelles.

Par ailleurs, une représentante du Centre fait partie du Comité éthique de l'Union Nationale pour la Prévention du Suicide (association française) et participe régulièrement aux réunions de ce Comité qui siège à Paris.



3. Groupes de parole *L'Autre Temps*

3.a. Concept

Lorsqu'on évoque le suicide, on pense instinctivement à la souffrance de celui ou de celle qui s'est donné la mort. On occulte malheureusement souvent une autre souffrance, celle des proches confrontés à ce deuil qui conjugue inexplicable et inacceptable. L'un s'en est allé, sa vie est terminée. Les autres restent là et leur existence devient tragédie. Car le suicide reste un tabou particulièrement fort, générant un climat qui perturbe l'indispensable processus de deuil.

Généralement, après un décès, famille et amis évoquent la vie du disparu. On se remémore ses qualités et les grands moments vécus ensemble, on relate ses derniers instants. Lorsque la mort résulte d'un suicide, les réactions diffèrent. Le malaise règne ; on ne sait comment réagir, quoi dire, quoi faire. Alors, on évite le contact avec les endeuillés, les abandonnant à leur douleur et leurs interrogations. Car rapidement, après le choc de la nouvelle, surgit la culpabilité avec ses «*Qu'ai-je fait?*» -ou «*Que n'ai-je pas fait?*»-, «*J'aurais dû...*», «*Je m'en veux...*» lancinants. Quasi simultanément, les «*Pourquoi?*» affluent. Ceux qui n'ont pas reçu de mot d'adieu le regrettent ; les autres cherchent tout autant une impossible explication. Les interrogations torturent sans trêve l'esprit, les réponses d'un jour étant rejetées le lendemain. Culpabilité, honte, révolte, tristesse, peur, désespoir deviennent ainsi les compagnons trop fidèles des endeuillés par suicide. Et certains peuvent être à leur tour tentés de choisir la mort pour sortir de la tourmente. Les études démontrent clairement que ces personnes constituent un groupe à risque suicidaire.

Voilà pourquoi le Centre de Prévention du Suicide -soutenu par un mécénat de CERA Foundation- a mis sur pied, dans l'ensemble de la Communauté française, des groupes de parole baptisés *L'Autre Temps*.

Ces groupes sont encadrés par un professionnel de l'écoute formé à l'accompagnement du deuil. Les participants ont en commun la perte d'un proche par suicide ; ce vécu partagé facilite la levée des tabous qui, à l'extérieur, condamnent au (quasi-)silence. Ici, personne ne juge, les sentiments peuvent se montrer et les choses se dire librement, sereinement. Alors, chacun, à son rythme, dépose sa souffrance et parle, avec ses mots, de ce qu'il vit, ce qu'il pense, ce qu'il ressent, ce qui le questionne. Au fur et à mesure des réunions, des fils se tissent pour trouver des réponses, développer le travail de deuil, réinvestir la vie.

3.b. Fonctionnement

► Les groupes sont ouverts à toute personne endeuillée par suicide ayant dépassé la crise suivant immédiatement le décès ; celui-ci doit donc remonter à 5 mois minimum. Afin de ne pas fausser l'équilibre relationnel, des membres d'une même famille ne peuvent pas participer à un même groupe.

► Il ne s'agit pas d'un groupe thérapeutique mais de l'accompagnement d'une élaboration du deuil à partir d'une écoute attentive. Les rencontres se déroulent sans thème préétabli, selon un processus de dynamique interne.

► Procédure

- prise de contact téléphonique avec le Centre de Prévention ;
- entretien individuel avec l'animateur du groupe afin de clarifier le désir de participation ;
- inscription au groupe (maximum 8 personnes par groupe) ;
- engagement pour une période de 6 mois dans un groupe fermé (c'est-à-dire sans nouvel arrivant pendant cette période) ;
- participation à des rencontres bimensuelles (environ 2 heures par rencontre) ;
- participation financière (9,92 Euros par réunion).

3.c. Bilan 2003

Faute d'un nombre suffisant de participants pour constituer un groupe, l'accompagnement se fit exclusivement via des entretiens individuels (58 entretiens au total).



4. Réseau d'accompagnement du deuil après suicide

4.1 Présentation

► Historique

Dès le départ, il nous était évident que le projet *L'Autre Temps* devait intégrer les ressources et compétences des associations déjà actives sur le terrain du deuil. Si notre expérience de la problématique suicidaire nous imposait comme les chevilles ouvrières chargées de dessiner et mettre en place le cadre de travail spécifique à ce deuil ô combien particulier, leur pratique de l'accompagnement des endeuillés faisait tout naturellement de ces associations des partenaires devant, à terme, assurer le fonctionnement et la pérennité du réseau.

Lorsque les groupes de parole furent opérationnels, nous nous sommes attachés à repérer les manques et lacunes à combler afin de proposer un service non seulement utile et efficace mais aussi accessible au plus grand nombre de personnes concernées.

Conformément à notre volonté de départ, nous avons choisi de procéder aux aménagements et renforcements nécessaires en collaborant pleinement avec les associations existantes, développant ainsi une véritable synergie qui exploite au mieux le potentiel afin d'offrir à toute personne endeuillée suite à un suicide l'accompagnement le plus en adéquation avec ses attentes et ses besoins.

Le Réseau d'accompagnement du deuil après suicide a donc été constitué et existe officiellement depuis septembre 2002.

Cette structure rassemble les associations et organisations actives dans le domaine du deuil ainsi que quelques plannings familiaux ayant accepté d'intégrer cette activité aux services qu'ils proposent. Ces différents partenaires adhèrent à une Charte fondatrice et des statuts de fonctionnement édictés par le CPS qui assure en outre la coordination générale du réseau (voir ci-dessous). Ils ont tous reçu une formation spécifique à la problématique suicidaire et proposent une gamme d'accompagnement répondant à tous les attentes : entretiens individuels, groupes de parole ouverts ou fermés, en selfhelp ou sous la conduite de professionnels...

Ils assurent en outre une couverture renforcée de l'ensemble du territoire de la Communauté française.

► Composition

Le réseau compte pour l'heure **quatorze membres** :

- Cancer et Psychologie (Liège) ;
- Centre de Consultations Conjugales et Familiales Estelle Mazy (Liège) ;
- Centre de Consultations Familiales et Conjugales « La Famille Heureuse » (Mons) ;
- Centre de Consultations Conjugales et Familiales (La Louvière) ;
- Centre de Consultations Conjugales et Familiales (Arlon) ;
- Centre de Consultations Conjugales et Familiales Willy Peers (Namur) ;
- D-Clic (Marche-en-Famenne, Libramont, Virton, Vielsam) ;
- Infor Veuvage (Communauté Wallonie-Bruxelles) ;
- L'Autre Temps (Bruxelles) ;
- Maison Saint-Hubert (Rochefort) ;
- Parents Désenfantés (Bruxelles, Brabant wallon, Liège, Charleroi) ;
- Sirius (province de Namur) ;
- Vivre Son Deuil Brabant Wallon (Wavre) ;
- Vivre Sous les Oliviers (Liège, Brabant wallon).

► Charte fondatrice

► **Raison d'être** : le réseau vise à proposer à la personne endeuillée par suicide un éventail aussi large que possible de services d'accompagnement parmi lesquels il choisira le mieux adapté à ses besoins et attentes.

Le projet se fonde sur la conviction qu'il n'y a pas de solution unique pour «faire un deuil» et qu'il est dès lors primordial de conjuguer les aides afin que la personne en souffrance puisse trouver sa meilleure voie pour réinvestir la vie.

► Cadre de fonctionnement :

- le réseau regroupe des associations de la Communauté française de Belgique actives dans le domaine du deuil ayant préalablement adhéré à sa Charte fondatrice et à ses statuts de fonctionnement ;
- le réseau veille à ce que l'aide proposée soit diversifiée et couvre l'ensemble du territoire de la Communauté française de Belgique ;
- le réseau assure la réalisation d'une brochure comprenant, d'une part, une analyse commentée de la spécificité du deuil après suicide et, d'autre part, un répertoire présentant l'ensemble des associations membres avec mention du type d'accompagnement proposé.

► **Principes éthiques** : le réseau repose sur les principes éthiques suivants auxquels ses membres adhèrent sans condition :

- respecter les personnes dans leurs convictions et leurs comportements ;
- s'abstenir de tout jugement de valeur ;
- garantir l'anonymat des personnes ainsi que la confidentialité de leurs paroles et de leur situation ;
- s'abstenir, au cours du travail d'accompagnement, de toute influence confessionnelle, philosophique, morale ou politique ainsi que de toute forme de discrimination ;
- réduire, dans la mesure du possible, toute forme d'ingérence dans le vécu intime de la personne endeuillée ;
- ne pas intervenir dans un but de profit personnel ;
- privilégier en toute circonstance le mieux-être de la personne endeuillée ce qui implique, au besoin, de le réorienter vers une aide plus adaptée à ses besoins.

En ne respectant pas un ou plusieurs de ces principes, le membre s'exclut automatiquement du réseau.

► Statuts

► **Préalable** : le Réseau d'accompagnement du deuil après suicide est une association de fait initiée par le Centre de Prévention du Suicide dont les membres adhèrent, sans réserve, à la Charte fondatrice.

Les statuts de fonctionnement définis ci-dessous visent à préciser les droits et devoirs de chacune des parties ainsi que les relations entre elles.

Leur acceptation est une condition préalable à l'intégration au sein du réseau ; leur respect total et entier constitue le gage du bon fonctionnement de celui-ci.

► Les parties :

- le Centre de Prévention du Suicide (CPS): Initiateur du réseau, le CPS en assurera l'organisation, la coordination et l'animation. Un Conseil Consultatif constitué d'un représentant de chaque association adhérente sera associé aux décisions ; toute modification de la Charte fondatrice ou des statuts de fonctionnement devra être approuvée par la majorité de ce Conseil avant d'être mise en œuvre.
- les associations adhérentes : En adhérant au réseau, les associations s'engagent à en respecter la Charte fondatrice et les statuts de fonctionnement. Toutes sont placées sur un pied d'égalité, jouissant des mêmes droits et des mêmes devoirs. L'accès au réseau est ouvert à tous les types d'intervenants : groupes de selfhelp ou animés par des professionnels ; groupes ouverts ou fermés ; travail individuel ; ...

Le réseau n'existe que par et pour la mise en commun des ressources offertes par chaque membre ; il se veut un «plus» non seulement pour les personnes concernées par les services qu'il relaie mais également pour les partenaires qu'il fédère.

En y adhérant, une association s'engage certes à respecter un certain nombre de règles indispensables à un travail en commun mais elle n'abdique en rien son indépendance et son identité propre. Elle garde sa spécificité, son organisation et ses méthodes de travail.

► **Engagements du Centre de Prévention du Suicide** : dans son rôle de coordinateur du réseau, le CPS s'engage à :

- assurer la mise sur pied et le lancement du réseau ;
- rédiger et éditer une brochure relative au deuil après suicide comprenant le répertoire des associations membres du réseau avec le type d'accompagnement proposé (publication à paraître lors du lancement du réseau) ;
- diffuser la brochure par tous les canaux susceptibles d'atteindre le public cible (mutuelles, services d'aide aux victimes, paroisses, pompes funèbres...) ;
- proposer une version électronique (actualisée régulièrement) de la brochure sur le site Internet du CPS : www.preventionsuicide.be ;
- mettre sur pied une campagne de communication pour le lancement du réseau et assurer la publicité régulière de celui-ci ;
- organiser une formation spécifique au deuil après suicide à l'intention des personnes concernées au sein des associations adhérentes (deux journées ; coût : 40 Euros) ;
- organiser une journée annuelle d'échange regroupant l'ensemble des membres ;
- mettre sur pied des réunions périodiques du Comité Consultatif dans lequel siègera un représentant de chaque association ;
- assurer l'administration du réseau et la circulation de l'information entre les membres.

► **Engagements des associations** : en adhérant au réseau, les associations s'engagent à :

- respecter sa Charte fondatrice et ses statuts de fonctionnement ;
- faire suivre à leur(s) membre(s) concerné(s) la formation spécifique au deuil après suicide dispensée par le CPS ;
- participer à une journée annuelle d'échange regroupant l'ensemble des membres ;
- déléguer un représentant au Conseil Consultatif ;
- tenir le coordinateur du réseau régulièrement au courant des activités en cours (calendrier, nombre de participants, modification de l'accompagnement proposé...) et lui fournir un rapport d'activités annuel ;
- travailler dans un but non lucratif.

► **Modalités pratiques** :

- les associations adhérant au réseau gardent leur indépendance et leur entière liberté d'organisation, leur seule contrainte étant le respect de la Charte et des statuts de fonctionnement ;
- outre les Conseils Consultatifs et la journée annuelle d'échange, des réunions de travail ponctuelles pourront être mises sur pied si le coordinateur en ressent la nécessité ou si des membres en expriment le souhait ;
- en cas de violation par un membre de la Charte et/ou des statuts du réseau, le coordinateur en référera au Conseil Consultatif. Une exclusion éventuelle devra être avalisée par la majorité des membres (présents) du Conseil.

4.b. Bilan 2003

Une brochure de 40 pages donnant une information de base sur la spécificité du deuil après suicide et présentant les différents types d'accompagnement proposés à travers le Réseau a été produite à 20.000 exemplaires et diffusée via le réseau psycho-médico-social (une diffusion plus large suivra).

La disparité et l'éparpillement des demandes d'aide rendaient très aléatoire la constitution d'un groupe de parole. Grâce au travail en réseau, des regroupements peuvent éventuellement être réalisés pour assurer la participation nécessaire au démarrage d'une session et, dans tous les cas, la diversité des prises en charge proposées garantit à la personne endeuillée une réponse en adéquation avec sa demande.

Le Comité Consultatif garant de la bonne marche du Réseau et d'une cohabitation à la fois harmonieuse et efficace entre les différents partenaires s'est réuni aux dates suivantes : 25 février, 19 mai, 8 septembre, 16 décembre.

Le lundi 13 octobre, une « Journée d'échange » a réuni l'ensemble des partenaires autour du psychiatre et psychanalyste français Yves Prigent.



5. Cellule d'Intervention Psychologique

Selon une étude récente, le taux de récurrence suicidaire serait de 15% après une première TS et atteindrait 80% après la troisième tentative, cette récurrence étant particulièrement marquée chez les suicidants pour lesquels aucun suivi n'a été mis en place... Cela confirme, si besoin en est, l'importance de prendre toute TS au sérieux et d'assurer au suicidant une prise en charge thérapeutique adaptée. Or, on reste aujourd'hui assez loin de cet idéal. Trop souvent, l'acte suicidaire ne donne pas lieu au suivi psychosocial qu'il nécessite.

On sait ainsi que 90% des patients orientés vers des consultations psy par les urgences psychiatriques ne s'y rendent pas. Nombre de ces personnes, singulièrement parmi les suicidants, ne sont en effet pas à même de mobiliser seules leurs ressources pour mener à bien pareille démarche. Un accompagnement ponctuel leur est nécessaire. Or, il n'existait jusqu'à présent aucun service assurant l'interface entre le milieu médical et les intervenants thérapeutiques appelés à réaliser un traitement sur le long terme.

C'est pour pallier ce manque que le Groupe Belge d'Etude et de Prévention du Suicide a mis sur pied la Cellule d'Intervention Psychologique opérationnelle depuis cette année.

5.a. Concept

L'acte suicidaire traduit une souffrance, une souffrance insupportable à laquelle le suicidant veut mettre un terme à n'importe quel prix, y compris celui de sa vie. Soigner le corps ne peut dès lors suffire. Il convient également de mettre en place les moyens qui permettront d'entendre et apaiser la souffrance psychique ayant généré le passage à l'acte. Sans quoi, renvoyé à « sa vie d'avant », le suicidant y retrouvera ses problèmes et son mal-être, mêmes causes risquant fort d'aboutir aux mêmes effets.

Cette transition vers une prise en charge psychosociale adaptée, les intervenants médicaux n'ont pas toujours le temps et/ou les moyens de l'assurer. C'est la raison pour laquelle la Cellule d'Intervention Psychologique leur propose sa collaboration.

La mission de la Cellule d'Intervention Psychologique est d'opérer, à la demande des intervenants médicaux (services d'urgence hospitaliers et médecins généralistes), le lien entre ceux-ci et les services thérapeutiques devant prendre le relais pour un traitement à long terme. Par son intervention, la CIP veille à la prise en charge globale du suicidant, à ce qu'une intervention psychosociale vienne bien compléter les traitements biologique et psychiatrique. Elle favorise la recherche des causes profondes de la souffrance et évite ainsi la banalisation, la dramatisation ou le déni de l'acte suicidaire.

► Procédure

► l'hôpital, le médecin généraliste ou le Service de Santé Mentale confronté à un patient suicidant transmet à la Cellule d'Intervention Psychologique les coordonnées de la personne (qui a préalablement accepté la démarche) ;

► ► dans un délai maximum de 48 heures, la Cellule d'Intervention Psychologique contacte le suicidant pour lui proposer son intervention.

► ► ► en cas d'accord, des rencontres sont organisées, rencontres au cours desquelles un travail s'élabore afin de favoriser l'émergence, dans le chef même du suicidant, d'une demande de suivi thérapeutique sur la durée.

► ► ► ► une fois éveillée chez le suicidant la conscience du besoin et de l'intérêt d'un suivi thérapeutique, la CIP assure une orientation de traitement soit au sein d'une institution hospitalière (consultations), soit auprès d'un Service de Santé Mentale, soit avec un thérapeute indépendant (voire celui suivant déjà le patient).

5.b. Bilan 2003

► Contacts/accords

Les partenariats mis en place avec les hôpitaux du groupe Iris Sud (Ixelles, Bracops, Molière) ont commencé à produire leurs effets et des patients suicidants nous sont régulièrement adressés (avec leur accord) par les infirmiers et médecins urgentistes de ces institutions.

Les contacts se sont poursuivis à la fois avec les hôpitaux partenaires, pour évaluer régulièrement la collaboration développée, mais aussi avec divers organismes susceptibles de nous aider directement ou indirectement dans la mise en place d'un traitement à long terme pour les patients pris en charge.

Ont ainsi été rencontrés cette année :

- Free Clinic
- Centre de Santé Mentale d'Etterbeek
- EOLE
- Aimer à l'ULB
- Planning familial d'Uccle
- Asbl Magenta
- Planning familial de Boisfort
- Exil
- Méridien
- Le Mirage

Par ailleurs, un premier travail de sensibilisation des médecins généralistes, grandement susceptibles de faire appel aux services de la CIP pour l'accompagnement de leurs patients suicidants, a été entrepris. Pour cette première étape, les praticiens d'Ixelles ont été ciblés prioritairement. Une quarantaine de rencontres ont ainsi eu lieu.

Signalons encore qu'une sensibilisation à l'accueil des personnes suicidantes a été dispensée à l'équipe des urgences de l'hôpital Molière et que ce même hôpital a accueilli une conférence donnée par l'équipe en charge de la CIP sur le thème « Se mobiliser après une TS ? Entre rêve et réalité... »

► Prises en charge

Le bilan chiffré que l'on peut tirer de cette première année d'activités de la Cellule d'Intervention Psychologique est le suivant :

<u>Envoyeur</u>	<u>Personnes envoyées</u> →	<u>Accord suivi CIP</u> →	<u>Accord suivi long terme</u>
Ixelles	46	21 (45,65%)	10 (47,61%)
Molière	31	17 (54,84%)	17
Bracops	9	4	2
Généralistes	21	17 (80,95%)	10 (58,82%)
Autre	1	1 (100%)	0 (0%)

- profil des patients
 - hommes : 37 (soit 34,25%)
 - femmes : 71 (soit 65,75%)



6. Projets et perspectives

6.a. L'écoute via Internet

▶ Contexte

Depuis le lancement de notre site Internet, il y a quatre ans, nous constatons qu'un nombre relativement important de demandes d'aide nous parvient via notre adresse mail bien que le site précise très clairement que nous ne faisons pas d'aide via ce canal. Jusqu'à présent, nous avons répondu à ces demandes par un accusé de réception et un renvoi vers le numéro 0800/321.23. Dans le même temps, nous remarquons de manière récurrente que les jeunes appelant le 0800 sont relativement peu nombreux -à l'exception notoire des blagues...

Sachant qu'Internet est un médium principalement utilisé par une population « jeune », nous avons été amenés à nous interroger sur la pertinence de développer un service spécifiquement adapté à cette nouvelle forme de communication.

Nous avons alimenté notre réflexion en rencontrant des services qui ont mis en place différents outils de prévention sur Internet : Recherche et Rencontre, à Paris, qui organise un forum sur le site preventionsuicide.org ; SOS Amitié, qui a mis en place une réponse par mail calquée sur sa réponse au téléphone ; PASSADO qui, sur le site passado.be, propose un forum à destination des adolescents. (Cette réflexion alimente par ailleurs une recherche menée conjointement avec « Recherche et Rencontre » (Paris) sur la thème de « L'utilisation d'Internet dans le cadre d'une politique de prévention du suicide ».)

▶ Base de réflexion

Plusieurs points essentiels ressortent de toutes ces rencontres :

1. Internet est un outil spécifique, différent du téléphone ; les aides proposées par ce canal doivent donc être elles aussi spécifiques et non pas calquées sur la réponse par téléphone ;
2. l'utilisation du mail, du forum ou du chat fait intervenir l'écriture et non plus la parole comme moyen de communication. L'écriture étant un média spécifique, mettant les choses en relation différemment de la parole, nous devons prendre en tenir compte dans l'élaboration d'un outil de prévention ;
3. malgré le caractère innovant et quelque peu expérimental de la démarche, il est indispensable qu'une institution s'engageant dans l'élaboration d'un tel outil se munisse d'un cadre de réflexion éthique et théorico-pratique ;
4. sur base de cette réflexion éthico-pratique, il importe, afin d'éviter tout abus ou mal entendu, que les utilisateurs potentiels de l'outil soient informés de ses règles de fonctionnement.

▶ Hypothèses

En développant un outil de prévention spécifique à Internet, nous voulons proposer aux personnes en souffrance ou en proie à des idées suicidaires des aides diversifiées partant du principe que, malgré leur état, ces personnes peuvent décider elles-mêmes avec qui et comment elles souhaitent communiquer.

Notre volonté est de proposer, à côté de la réponse par téléphone, un outil utilisant l'écriture comme médiateur et les ressources propres à Internet que sont les mises en relation « virtuelles » des utilisateurs. Nous espérons ainsi toucher un public qui n'utiliserait pas le téléphone et plus particulièrement une population à la fois plus jeune et plus masculine.

Le postulat de base est que le passage par l'écriture constitue une première mise à distance susceptible d'avoir un effet apaisant - certains diront même thérapeutique - en soi, le fait de partager son vécu avec d'autres pouvant s'avérer intéressant et, surtout, ces « autres » pouvant apporter une réponse adéquate aux questions soulevées.

▶ Quels outils spécifiques ?

Sur base de ces hypothèses, nous envisageons de créer deux nouvelles rubriques* sur notre site Internet : un espace d'expression libre et un forum qui devraient être opérationnels dans le courant du premier semestre 2004.

* *Les intitulés en sont donnés à titre indicatifs et doivent encore être rediscutés.*

► Espace d'expression libre

Cet espace d'expression libre, que nous appellerions TAGS*, consisterait en une tribune accessible à tous et offrant la possibilité aux utilisateurs d'adresser, de façon anonyme, un texte sans en attendre de réponse.

Pratiquement, ces textes seraient envoyés à un modérateur qui les validerait conformément aux quelques règles éthiques préalablement définies. Ensuite, ils seraient publiés sur le Web et consultables par tous.

Règles éthiques

- Les textes ne peuvent contenir d'invitation (directe ou indirecte) au suicide, ni présenter des moyens ou des « recettes » pour se suicider.
- Les textes ne peuvent contenir d'éléments d'identification claire de l'envoyeur (pas d'adresse postale, de n° de téléphone ou d'adresse mail).
- Les textes ne peuvent contenir de propos racistes, antisémites ou xénophobes ou tout autre propos portant atteinte à la dignité humaine.
- Hormis les cas où les textes proposés seraient contraires aux règles éthiques présentées ci-dessus, ou si manifestement le contenu du message n'a rien à voir avec la thématique du site, le modérateur s'engage à ne pas reprendre contact avec l'envoyeur et ce quel que soit le contenu des textes envoyés.

Rappelons que, pour nous, cet outil vise essentiellement à proposer aux utilisateurs d'utiliser l'écriture comme moyen d'expression et de médiation partant du principe que ce travail peut avoir, en soi, des effets sur la personne elle-même.

► Forum

L'espace « Forum »* proposerait un espace de dialogue et d'échange entre les utilisateurs, espace dans lequel les gens auraient la possibilité de s'interpeller et de se répondre les uns les autres.

Pratiquement, toute personne désireuse de participer au forum devrait s'inscrire au préalable. Cette inscription consisterait en l'envoi d'une adresse mail, un choix de pseudo et un court texte de présentation. Suite à cette inscription, la personne pourrait, via son pseudo, avoir accès au forum.

Les diverses interventions seraient envoyées à un modérateur qui les validerait conformément aux règles de fonctionnement préalablement définies. Elles seraient ensuite publiées sur le Forum et consultables par tous les membres inscrit.

Règles de fonctionnement

- Les textes ne peuvent contenir d'invitation (directe ou indirecte) au suicide, ni présenter des moyens ou des « recettes » pour se suicider.
- Les textes ne peuvent contenir d'éléments d'identification claire de l'envoyeur (pas d'adresse postale, de n° de téléphone ou d'adresse mail).
- Les textes ne peuvent contenir de propos racistes, antisémites ou xénophobes ou tout autre propos portant atteinte à la dignité humaine.
- Le modérateur se réserve la possibilité soit d'intervenir directement sur le forum pour relancer une question, donner un avis ou faire une suggestion, soit de répondre directement à l'envoyeur s'il l'estime nécessaire.

Rappelons que, pour nous, cet outil vise avant tout à mettre les utilisateurs en relation les uns avec les autres et à favoriser l'échange en partant de l'hypothèse que certaines personnes trouveront plus de réponses chez des pairs qu'auprès de professionnels. Néanmoins, nous pensons que ce type d'échange(s), particulièrement dans le domaine qui nous occupe, doit être structuré un minimum et que la référence à un tiers (ici le modérateur) doit toujours être possible.



6.b. Groupe d'expression créative

▶ Concept

Parfois, les mots viennent à manquer, incapables de rendre compte des sentiments qui nous affligent, des souffrances qui nous traversent. Quand la parole ne suffit plus, il est bon de trouver de nouvelles voies pour parler de ce qui ne va pas, rompre l'isolement, reprendre du pouvoir sur les événements et retrouver le goût de vivre. S'exprimer par le dessin, le collage, l'écriture... peut ouvrir de nouveaux horizons. Dans ces situations de détresse extrême où la raison reste muette, ces activités permettent en effet à l'émotion de s'exprimer à travers le geste créateur. Le mal-être prend alors forme(s), nos tourments intérieurs parfois insaisissables deviennent visibles et accessibles.

C'est sur base de cette analyse que le Centre de Prévention du Suicide a développé, en association avec le Centre de Santé Mentale Primavera, le projet d'un groupe d'expression créative à destination des suicidaires et suicidants.

Il ne s'agit pas de « faire de l'art ». S'exprimer ne demande aucun talent ni aucune technique particulière. L'atelier n'est pas nécessairement un lieu où l'on fait de belles choses, mais un lieu où chacun peut se dire, à son rythme et à sa manière.

La création est individuelle mais s'opère au sein d'un groupe encadré par deux animateurs. D'une part, cela permet de briser l'isolement, le repli sur soi. D'autre part, on offre ainsi un cadre dans lequel le participant pourra, s'il le désire, évoquer sa création et ce qu'elle suscite en lui, confronter son expérience au vécu de celles et ceux qui traversent comme lui une période de crise.

▶ En pratique

- ▶▶ Séances de deux heures -1 heure d'expression via des médiations expressives (dessin, collage, écriture) + 1 heure groupe de parole- tous les 15 jours.
- ▶▶ Cycle de trois séances, éventuellement renouvelable deux fois (9 séances maximum).
- ▶▶ Encadrement par deux animateurs.
- ▶▶ Participation financière de 24 Euros par cycle de trois séances.
- ▶▶ Entretien préalable visant à expliquer le fonctionnement du groupe, répondre aux questions et voir si les besoins et les attentes correspondent à ce qui est proposé.
- ▶▶ Entretien de sortie permettant de faire le point sur le chemin parcouru.

Ces groupes débiteront -en fonction des demandes- dans le courant 2004.



6.c. Journées de la prévention du suicide

► Concept

La problématique du suicide a fait l'objet ces dernières années d'une prise de conscience collective. Longtemps laissée dans l'ombre du tabou, elle bénéficie désormais d'un intérêt grandissant de la part des médias, de la communauté scientifique et des décideurs politiques.

En Belgique comme ailleurs, les choses bougent. Plusieurs provinces ont développé des actions diversifiées de prévention du suicide et le poste figure désormais à l'agenda voire dans le budget de plusieurs ministres. De dédales institutionnels en impasses budgétaires, le chemin conduisant à une politique de prévention satisfaisante demeure toutefois bien ardu...

Force est en outre de constater – et de déplorer – qu'il n'existe que peu de concertation entre les différents acteurs de terrain impliqués dans cette problématique. Par ailleurs, les théories fondant l'action des uns et des autres explorent des pistes contrastées sinon opposées : dès que l'on quitte l'approche purement statistique pour tenter une analyse de phénomène, les divergences ne tardent pas à se faire jour, divergences portant aussi bien sur la détermination des catégories considérées comme à risques que sur les causes globales de l'acte suicidaire et, in fine, sur les outils à mettre en place pour le prévenir. C'est en partant de ces constats que le Centre de Prévention du Suicide a initié le « Réseau Prévention Suicide en Communauté française ».

Cette structure se donne pour objectif de permettre à l'ensemble des personnes, associations et institutions concernées de se rencontrer, de mettre en commun leurs savoirs et savoir-faire, d'échanger et confronter leurs points de vue et leurs vécus afin de contribuer à la mise en œuvre d'une prévention améliorée et renforcée.

Réseau Prévention Suicide en Communauté française

Structure informelle créée en mars 2003, le « Réseau Prévention Suicide en Communauté française » est une association de personnes physiques ou morales agissant dans le domaine de la prévention du suicide, à titre principal ou accessoire, et reconnues comme telles par leurs pairs.

Les membres du Réseau agissent de façons diverses pour accueillir, écouter ou accompagner tous ceux qui sont tourmentés par l'envie de s'ôter la vie ou par le suicide d'un proche.

Au-delà de leur action spécifique, personnelle ou associative, les adhérents au Réseau

s'associent pour :

- sensibiliser l'opinion publique et le monde politique au suicide et à sa prévention ;
- conduire, avec les acteurs concernés, une réflexion sur l'acte suicidaire, sa prévention et/ou l'accompagnement des personnes suicidaires ;
- partager leur expérience en vue d'approfondir et d'élargir leur champ de compétence ;
- diffuser les enseignements tirés de leurs actions et de leur association ;
- collaborer à la mise en place de projets spécifiques ou globaux ayant trait à la prévention du suicide.

Dans ce cadre, ils s'engagent à :

- respecter les personnes dans leurs convictions ;
- favoriser la liberté d'expression en garantissant la confidentialité des paroles et des situations ;
- s'abstenir de tout jugement et de toute influence confessionnelle, philosophique, morale ou politique ainsi que de toute forme de discrimination ;
- ne pas chercher à imposer une quelconque ligne de conduite ;
- refuser toute démarche sectaire ou mercantile.

Le Réseau regroupe actuellement : le Centre de Prévention du Suicide (Bruxelles) ; D.Clic (Cellule Luxembourgeoise d'Intervention Concertée – Province de Luxembourg) ; Prévention Suicide Jeunes en Brabant wallon (Brabant wallon) ; Claude Renard, Président de la Société Francophone de Prévention du Suicide. Il travaille en collaboration avec l'équipe « Adolescence » du Service de Santé Mentale de l'Université Libre de Bruxelles.

La création de « Journées de la Prévention du Suicide en Communauté française » constituera la première action concrète de ce Réseau.

D'une part, il s'agira de sensibiliser le public à la question du suicide en lui proposant de rencontrer et interpellé des professionnels de la prévention.

D'autre part, une journée d'étude sera mise sur pied avec pour objectif d'offrir à l'ensemble des professionnels confrontés à cette problématique dans leur pratique quotidienne l'opportunité de faire un point sur l'état des connaissances mais aussi de découvrir et questionner diverses expériences de terrain.

Les premières « Journées de la Prévention du Suicide en Communauté française » auront lieu les mercredi 4 et jeudi 5 février 2004.

A terme, ces Journées ambitionnent de s'inscrire dans le cadre d'une action « internationale » menée conjointement en France et au Québec (deux pays où de telles journées existent depuis plusieurs années) ainsi qu'au Luxembourg et en Suisse.



◆ Bibliothèque

- 1. Bibliothéconomie
- 2. Collections
 - Etat
- Consultation et prêt
- 3. Perspectives 2003

Depuis fin 2001, le Centre dispose d'un bibliothécaire-documentaliste mi-temps qui a entrepris un travail de mise à jour et mise en valeur des ressources documentaires. Une base Access, accessible en consultation aux lecteurs, a été créée et constitue désormais le support de l'ensemble des références documentaires indexées.

Il est à noter que l'exiguïté spatiale du centre de documentation ne permet, malheureusement, que le « stockage classé » des documents en fonction du libre accès.

De même, la consultation sur place s'avère quasiment impossible, aucune place adéquate de lecture n'étant disponible...

La bibliothèque est ouverte au public (moyennant réservation préalable par téléphone) du lundi au jeudi, de 10 à 13 heures.

1. Bibliothéconomie

Le catalogue d'auteurs et rubriques-matières de classement ainsi que le catalogue relatif aux documents audiovisuels dressés en 2003 ont été complétés par des listes cumulatives de nouveaux documents. Une actualisation de ces catalogues sera effectuée fin 2004.

La collection de documents audiovisuels a été très largement développée mais elle n'a pas encore été conditionnée pour sa mise en circulation interne ou externe. Cette mise en circulation deviendra effective, de manière progressive, à partir du mois de mars 2003.

1.a. Etat

▶ Unités documentaires..... 5.790 (+598)

Périodiques (titres)..... 49 (+ 4)

Périodiques courants..... 2 (=)

Livres et documents assimilés 895 (+ 240)

(accroissement total 2003 : 842 unités)

Articles dépouillés..... 1.028 (+ 12)

Revue – articles..... 2.506 (+ 356)

(accroissement naturel)

Documents audiovisuels..... 74

▶ Dossiers thématiques spéciaux constitués à des fins documentaires

- ▶ Suicide : éthique et libertés
- ▶ Suicide and rationality
- ▶ Bioéthique – déontologie : fondements
- ▶ Internet : psychologie et relation d'aide
- ▶ Cyberpsychology and help on line

Une collection de 250 ouvrages extraits de nos fonds, la collection audiovisuelle complète et des dossiers thématiques sont accessibles en permanence au personnel bénévole, tant pour la consultation sur place que pour le prêt.

1.b. Consultations et prêts

Les prêts à des personnes extérieures au Centre se font sur place (sur rendez-vous) ou via la poste. Pour des réponses à des demandes d'information spécifique, l'Email est également utilisé.

▶ **Lecteurs enregistrés total..... 179**

Extérieurs..... 123

Consultation sur place

- Etudiants enseignement Moyen..... 32
- Etudiants enseignement Supérieur..... 27
- Autres non spécifiés..... 14

Consultation à distance

- Etudiants enseignement Moyen..... 29
- Etudiants enseignement Supérieur..... 16
- Autres non spécifiés..... 5

Internes..... 56

▶ **Séances de prêt total..... 457**

dont

Consultation à distance..... 71

Extérieurs..... 143

Internes..... 314

▶ **Unités de prêt**

Lecteurs	Livres	Articles + pces dossier	Cassettes	Total
Extérieurs	206	468	17	659
Internes	261	64	60	336
Total	467	532	77	995

▶▶ **Constats :**

- L'exercice se solde par une légère augmentation globale des activités.
- Les consultations extérieures ont connu une légère diminution, notamment au dernier trimestre, un phénomène probablement dû au caractère particulier de l'actualité sociétale.
- Les opérations de prêt interne ont connu une importante augmentation, tant au niveau des ouvrages que du matériel audiovisuel.

1.c. Réseau documentaire

Le Centre a adhéré, en décembre 2003, au Réseau bruxellois de Documentation en Promotion de la Santé, structure en cours de formation dont le but est de faciliter l'accès à la documentation (des objectifs concrets sont en voie d'élaboration). Ce réseau possède un site Internet opérationnel :

www.rbdsante.be

offrant le répertoire en ligne d'une trentaine de centres membres, un répertoire imprimé devant étant produit courant 2004.

2. Perspectives 2004

- ▶ La série de dossiers thématiques spéciaux continuera d'être développée en fonction des besoins spécifiques.
- ▶ La réalisation de dossiers thématiques de consultation générale continue d'être élaborée.
- ▶ L'introduction d'un logiciel spécialisé et la ré-indexation approfondie de l'ensemble documentaire reste un objectif souhaitable.



◆ Informations générales

Groupe Belge d'Etude et de Prévention du Suicide ASBL

- Conseil d'Administration
 - Assemblée générale
 - Membre d'honneur
- Organigramme des permanents

Groupe Belge d'Etude et de Prévention du Suicide

(aussi connu sous le nom de Centre de Prévention du Suicide)

Association Sans But Lucratif fondée en 1970

et agréée par la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelloise.

Centre d'écoute téléphonique fonctionnant 24h/24, dans le secret et l'anonymat.

L'écoute est assurée par une équipe de répondants bénévoles formés et supervisés par le Centre.

Numéro d'appel gratuit : 0800.32.123

Secrétariat :

Place du Châtelain, 46

1050 Bruxelles

téléphone : 02.640.51.56

fax : 02.640.65.92

site : <http://www.preventionsuicide.be>

E-mail : cps@preventionsuicide.be

Vous pouvez nous aider :

- en rejoignant notre équipe de bénévoles ;
- en diffusant notre numéro d'appel 0800.32.123 via nos affiches et dépliants ;
- en versant un don au compte bancaire 310-0190501-79 (exonération fiscale pour tout don à partir de 30 Euros).

Conseil d'administration

Président :

Professeur Julien MENDLEWICZ

Chef du Service Psychiatrie de l'Hôpital Erasme,

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Vice-Président :

Marc DREZE

Psychologue,

Formateur au Centre pour la Formation et l'Intervention Psychosociologiques (CFIP)

Trésorière :

Ginette FIEVEZ

Assistante sociale psychiatrique (Centre de Guidance Forest-Uccle-Watermael)

Secrétaire :

Martine BAUDIN, sociologue, directrice de la Fondation Julie Renson

Membres :

Véronique de STEXHE, Juriste ;

Georges SCHADRON, docteur en psychologie, professeur à Lille ;

Lisbeth TIMMERMANS, psychiatre

Assemblée Générale

Julien MENDLEWICZ ; Marc DREZE ; Ginette FIEVEZ ; Véronique de STEXHE ;

Martine BAUDIN ; Georges SCHADRON ; Lisbeth TIMMERMANS ;

Axel GEERAERTS, directeur du CPS ;

Martine DUVIVIER, psychologue, psychothérapeute ;

Gaston DEMARET, psychologue, responsable de la formation et supervision des bénévoles au CPS ;

Anne DUCAMP, psychologue ; Alain GONTIER, psychologue, formateur au CPS ;

Béatrix LEKEUX, psychothérapeute, formatrice au CPS ;

Catherine LOMBARD, psychologue, criminologue, employée au CPS.

Membre d'honneur :

Astra-Zeneca

◆
Organigramme des permanents

Directeur :

Axel GEERAERTS

Responsable de la formation et de la supervision des bénévoles :

Gaston DEMARET

Formateurs :

Michel ABSIL

Alain GONTIER

Travail clinique extérieur :

Béatrix LEKEUX

Paulette DUHAUT

Cellule d'Intervention Psychologique :

Magali JONGEN

Nicolas MIEST

Communication

Catherine LOMBARD

Pierre TITEUX

Bibliothécaire-documentaliste :

Paul MEYER

Secrétariat et accueil des bénévoles :

Christine SOETHOUDT

Comptabilité et administration

Joëlle DECOURTEIX

Chargé de l'entretien :

Francis GILLES



◆ Annexes

Questionnaire à destination des bénévoles
Un bénévole témoigne
Considérations sur le travail de formation - sensibilisation

1. Questionnaire à destination des candidats bénévoles

(Questionnaire type remis à tout candidat bénévole après la séance d'information.)

Veillez répondre sur des feuilles à part en mentionnant le numéro de la question

Ce questionnaire est strictement confidentiel

et sera lu uniquement par les responsables de la formation.

Une fois rempli, veuillez le renvoyer au Centre de Prévention du Suicide
à l'attention de G. DEMARET.

1. Par quel moyen avez-vous connu le Centre de Prévention du Suicide ?
2. Qu'est-ce qui fait que vous ayez pris contact avec le Centre de Prévention du Suicide ?
3. Qu'attendez-vous de votre bénévolat au Centre de Prévention du Suicide ?
4. Que pensez-vous qu'il va vous apporter ?
5. Qu'évoque le terme «aider» pour vous ?
6. Avez-vous déjà été en contact proche avec des personnes suicidaires ou suicidées ?
Si oui, lesquelles ? Comment avez-vous vécu cette relation ? A l'époque et maintenant.
7. Avez-vous eu des idées suicidaires ou fait des tentatives de suicide ?
Si oui, dans quelles circonstances ? Comment avez-vous traversé ce passage difficile de votre vie ?
Quel regard portez-vous actuellement par rapport à ce qui vous est arrivé ?
8. Avez-vous des craintes par rapport à certains appels que vous pourriez recevoir au Centre de Prévention du Suicide ?
Si oui, pouvez-vous préciser ?
9. Qu'attendez-vous de la formation ?
10. Quelles sont, à votre avis, les qualités que vous possédez pour la réponse au téléphone ?
Et les «défauts» ?



2. Un bénévole témoigne...

Quelques caractéristiques de l'écoute au CPS.

Une écoute attentive

« Normalement, quand j'entre en relation avec quelqu'un, c'est souvent dans un dialogue.

Ici, il y a certes un dialogue, mais c'est d'abord une écoute : le répondant ne parle pas de lui

(il ne dit pas son nom, son âge, sa profession) ni ne professe ses opinions ; tout est centré sur l'appelant

et le dialogue, échange de paroles, a pour objet exclusivement les problèmes, les sensations, la personne de l'appelant.

Le répondant n'est là **que** pour écouter. Il n'est pas là pour donner un conseil à l'appelant, a fortiori pour résoudre ses problèmes.

Le téléphone permet de se concentrer à fond sur un appel, donc sur l'écoute : je ne vois pas l'appelant, je ne suis pas distrait (par son corps, par son comportement). »

Une écoute active

« Il m'arrive d'écouter dans d'autres circonstances : dans le cadre d'un cours, d'une conférence...

Il m'arrive alors d'interrompre l'autre, mais seulement pour qu'il me précise tel point que je n'avais pas compris.

Il n'y a pas là une écoute active, pas ou peu de véritable dialogue.

De même, face à une émission de radio ou de télévision, je suis dans l'écoute passive. Il n'y a pas de relation... »

Ici, je suis dans une écoute attentive mais aussi active, parce que je relance l'appelant, je tâche de l'aider par mes questions, par mes observations, par mon empathie. »

Le caractère anonyme de l'appel

« Certains appelants nous disent : « Je ne peux parler à personne de mon entourage. Je n'oserais pas dire à quelqu'un que je connais (ou que je vois et qui me voit) tout ce que je vous dis ». »

L'anonymat est un élément qui, avec d'autres, permet d'entrer de plain-pied dans la vie intime de l'appelant, dans ses problèmes existentiels. Souvent il arrive très rapidement à l'appelant de se livrer, de raconter des choses qu'il n'a parfois jamais livrées à personne. »

Une écoute non dérangeante

« Souvent, l'appelant a peur de déranger un proche.

Il craint que lui confier ses angoisses et ses tourments ne l'éloigne de l'autre

(par exemple, une mère qui vit seule, vis-à-vis de son fils marié : « Il a déjà ses problèmes... »).

En téléphonant au CPS, l'appelant sait qu'il entre en relation avec un répondant qui n'est là que pour l'écouter, qui n'est pas dérangé par autre chose, qui n'est pas avare de son temps. »

Une écoute bienveillante

« Au CPS, on n'est pas jugé. Ce n'est pas seulement parce que l'appel est anonyme, c'est aussi parce qu'il sait qu'il ne sera pas jugé que l'appelant ose se livrer.

Le répondant est quelqu'un de bienveillant, d'ouvert, qui prend l'appelant comme il est, qui ne l'enferme pas dans un jugement, ne lui donne pas une échelle de valeurs dans laquelle il doit se situer. L'appelant peut dire des choses horriblement banales, terriblement mesquines, il peut faire preuve de violence verbale, exprimer sa haine, livrer ses peurs ou ses fantasmes sans avoir à craindre jugement ou condamnation. Il sait qu'il peut se montrer tel qu'il est, avec toute sa vulnérabilité. »

Une écoute de l'autre (l'appelant) qui est aussi une écoute de soi (répondant)

« C'est à partir de mes sensations de répondant que je vais pouvoir mieux répondre à cet objectif d'écoute active.

C'est en analysant mes doutes, mes irritations, mes plaisirs, mes dégoûts, mes satisfactions que je pourrai le mieux affiner mon écoute.

L'écoute suscite une réponse chez le répondant ; elle le renvoie à lui-même et l'amène à réfléchir plus loin et en lui. »

3. Considérations sur le travail de formation - sensibilisation

A fin de poursuivre le développement de la prévention primaire, nous avons envoyé cette année une proposition de sensibilisation à quelques écoles sociales. Notre objectif est de poursuivre peu à peu ces contacts pour étendre notre champ d'intervention dans l'enseignement supérieur para-médical et socio-éducatif.

Sur le terrain, force est de constater que les intervenants de première ligne sont fréquemment démunis quand ils sont confrontés à la réalité du suicide, dans le doute et l'inconfort quant à la manière d'intervenir et/ou de gérer des situations de crise. L'information et l'ouverture d'espaces d'échange et de réflexion autour de ces questions dans le cadre même des études de futurs intervenants comme les travailleurs sociaux, les éducateurs, les infirmiers... (dans un premier temps) nous paraissent dès lors tout à fait indiquées. Une proposition dans ce sens a été faite aux écoles sociales suivantes : l'IESSID (Haute Ecole P.-H. Spaak), l'EOS (Haute Ecole I. Prygogine), l'ISFSC (Haute Ecole Gr. ICHEC-ISC St Louis - ISFSC) et l'Institut Cardijn (Haute Ecole Charleroi-Europe).

Deux interventions ont eu lieu à l'IESSID :

1. participation à une table ronde avec d'autres partenaires de la prévention du suicide (représentants du Centre Patrick Dewaere de Lierneux, du service psychiatrique pour adolescents de l'Hôpital Erasme et de l'Association « Serge et les autres ») devant un public de futurs assistants sociaux ;
2. intervention dans le cadre de la spécialisation en santé mentale pour des travailleurs sociaux diplômés et déjà en fonction. Cette dernière intervention, très interactive, a débouché sur de possibles nouvelles perspectives de collaboration .

L'Institut Cardijn a lui aussi répondu à l'appel et des professeurs de psychopathologie ont le projet d'inscrire une rencontre dans le cadre de leur cours en 2004.

D'autre part, le soutien sollicité par des acteurs du monde scolaire (direction, enseignants, éducateurs, médiateurs...) met en lumière les complexités contextuelles qui interfèrent avec les questions de prévention du suicide sur le terrain.

L'éventualité d'un passage à l'acte, voire d'un suicide abouti, est la plupart du temps mise à distance au niveau institutionnel, de l'ordre de l'impensable, de l'indissimulé et donc le plus souvent, de l'impensé. Quand cette réalité surgit, la communauté scolaire est bouleversée et contrainte d'agir dans l'urgence ; la charge émotionnelle est forte et la tension aiguë, conditions qui agissent parfois comme révélateur de difficultés organisationnelles à un moment particulièrement critique.

Notre approche du milieu scolaire est dès lors multidimensionnelle ; on pourrait y voir une analogie avec le caractère multifactoriel du passage à l'acte.

L'analyse préalable de la demande permet l'indispensable prise en compte des enjeux particuliers à l'institution qui nous appelle : qui fait la demande ? le demandeur agit-il seul ou délégué par d'autres ? dans quel contexte ? qu'est-ce qui a déjà été fait ? comment ? quelle est la position de la direction ? etc. Cette étape permet d'élaborer un mode d'intervention adapté, d'en expliciter un minimum le cadre et l'objectif au préalable et de préciser qui participera à la rencontre avec les intervenants de notre centre.

Bien que chaque intervention soit spécifique, nous pouvons dégager certaines constantes :

- la nécessité de se donner les moyens, au sein de l'établissement scolaire, d'un espace-temps de réflexion commune ;
- la nécessité de mettre en commun les vécus individuels par rapport à la situation « traumatique » ;
- la nécessité de partager les perceptions diverses devant la situation ;
- la nécessité d'évaluer ensemble les réactions institutionnelles souhaitées ou attendues par les différents protagonistes face à l'élève en difficulté et à ses pairs ;
- la nécessité de dégager des modalités d'interventions adéquates, réalisables et cohérentes ;

- la nécessité de reconnaître que la confrontation aux situations de grande détresse des jeunes révèle des zones de souffrance et d'inconfort chez les adultes qui ont la responsabilité de ces jeunes, zones qui pourraient devenir dommageables à l'exercice de leur fonction ;
- la nécessité de repérer précisément les ressources internes et externes sur lesquels pouvoir prendre appui en cas de crise ;
- la nécessité d'élaborer ensemble des modalités d'intervention, voire un protocole d'intervention tenant compte des spécificités de l'établissement scolaire concerné pour anticiper et ne plus être pris dans l'urgence à l'avenir...

Entrer dans la dynamique d'un groupe d'intervenants du milieu scolaire implique la confrontation à une réalité complexe où interagissent les niveaux interpersonnel, contextuel, organisationnel, institutionnel, culturel et sociétal. Cette complexité peut ralentir, compromettre et, en tout cas, interférer avec l'application d'un modèle de prévention optimal. Il n'est pas rare de constater, à côté des indéniables bonnes volontés en place, la difficulté d'articuler les ressources du réseau scolaire pour le rendre efficace et opérationnel. Les intervenants les plus impliqués dans l'attention au jeune en souffrance aigüe gèrent alors souvent en même temps que la relation avec ce jeune et la recherche de « solutions » institutionnelles adaptées, leur sentiment de solitude, d'impuissance et un vécu de pesanteur organisationnelle et de manque de collaborations efficaces entre les relais existants.

Les interventions de soutien au moment du passage à l'acte de quelqu'un appartenant à la communauté scolaire révèle aussi l'indispensable attention portée aux adultes qui ont en charge les jeunes ; souvent cette attention est exclusivement portée aux élèves alors que les enseignants sont percutés de front par le passage à l'acte du jeune et sont tenus de poursuivre leur mission d'enseignement quel que soit leur vécu. Il n'est pas rare qu'à l'occasion d'un drame de ce genre, l'un ou l'autre adulte revive avec acuité un drame personnel et qu'il le révèle lors d'une réunion que nous animons. Cette réalité ne doit pas être négligée dans l'élaboration des modalités d'intervention auprès des jeunes.

La cohérence de la réponse institutionnelle a une importance majeure pour que l'école ne faillisse pas à sa mission première, la transmission de connaissances et l'éducation, tout en prenant ses responsabilités dans le repérage et la prise en compte des détresses particulières des jeunes dont elle a la charge. L'accord explicite sur les limites à ne pas franchir permet de garantir une sécurité à l'ensemble de la communauté scolaire. L'école peut ainsi assumer son rôle de contenant et ne distille pas d'équivoque sur les limites entre le dedans et le dehors. Si le soutien à un élève en grande difficulté est possible, il ne doit cependant pas mettre à mal l'institution toute entière. Le rôle de la direction comme garant des règles institutionnelles et de la vie en communauté est l'indispensable garde-fou du travail individuel des personnes ressources auprès du jeune en crise au sein de l'établissement.

